

Dynamique d'une situation linguistique :

Le marché linguistique au Maroc

1. Les variétés linguistiques en présence	71
1.1. Introduction	71
1.2. Genèse du marché linguistique	71
1.2.1. L'amazighe	71
1.2.2. L'arabe	73
1.2.3. L'espagnol	74
1.2.4. Le français	75
1.3. Typologie des langues	75
1.3.1. La standardisation	75
1.3.2. L'histoire	76
1.3.3. L'autonomie	76
1.3.4. La vitalité	77
1.4. Statut des langues	79
1.4.1. L'arabe standard	79
1.4.2. L'arabe dialectal	79
1.4.3. L'amazighe	79
1.4.4. Le français	79
1.4.5. L'espagnol	80
1.5. Degré d'usage des langues	80
1.6. Usage sociaux des langues	81
1.7. Fonctions sociolinguistiques des langues	83
1.7.1. L'arabe standard	83
1.7.2. L'arabe dialectal	83
1.7.3. L'amazighe	84
1.7.4. Le français	84
1.7.5. L'espagnol	84
1.8. Conclusion	85
2. Marché linguistique et compétition symbolique.....	86
2.1. Introduction	86
2.2. Habitus linguistique et représentation	86
2.2.1. Habitus linguistique et choix des langues	87
2.2.2. Savoir linguistique, attitudes et représentations	88

2.3. Bilinguisme avec et sans diglossie	92
2.4. Diglossies enchâssées	94
2.4.1. La diglossie arabe standard-arabe dialectal	95
2.4.2. La diglossie arabe dialectal-amazighe	95
2.4.3. La diglossie arabe standard-français	96
2.5. Conclusion	97
3. Modernité et conflit linguistique	97
3.1. Introduction	97
3.2. Arabisation et stratégie de légitimation	98
3.3. Francophonie et capital symbolique	103
3.4. Anglophonie et nouvelle technostructure	107
3.5. Conclusion	111
<i>Références et bibliographiques</i>	111

AHMED BOUKOUSS

1. Les variétés linguistiques en présence

1.1. Introduction

Les variétés linguistiques que les locuteurs marocains peuvent utiliser pour leurs besoins de communication à des degrés de maîtrise inégaux sont, d'un côté, les langues nationales, viz. (l'amazighe avec ses différents dialectes, l'arabe standard, l'arabe normalisé, indépendamment de son caractère classique ou moderne, et l'arabe dialectal avec ses diverses variétés, et, de l'autre côté, les langues étrangères qui appartiennent au paysage linguistique marocain depuis leur imposition par la colonisation, viz., l'espagnol et le français). Nous allons procéder dans ce chapitre à la description du marché linguistique en nous intéressant notamment à la formation de ce marché et aux caractéristiques sociolinguistiques des langues en présence.

1.2. Genèse du marché linguistique

Considérons succinctement la genèse du marché linguistique en examinant sommairement l'arrière-plan historique des différentes langues qui fonctionnent dans la communauté linguistique marocaine actuelle (v. la carte linguistique en fin d'ouvrage).

1.2.1. L'amazighe

Nous entendons par *amazighe*, ce que l'on dénomme traditionnellement le *berbère* dans la tradition dialectologique occidentale ou *tamazighte* dans la littérature linguistique et culturelle maghrébine. Nous préférons la dénomination *amazighe* pour les raisons suivantes :

- (i) Le terme *berbère* est dérivé de *barbare*, cette dénomination est étrangère aux communautés qui utilisent cette langue, il est le produit de l'ethnocentrisme gréco-romain qui qualifiait de barbare tout peuple, toute culture et toute civilisation marqués du sceau de la différence.
- (ii) Le terme *tamazighte* est la dénomination originelle que donnent les communautés concernées à leur langue; ce terme, du genre féminin, ne peut être employé sous cette forme en français où les noms de langue sont employés au masculin, e.g., le chinois, le wolof, le flamand, le guarani, etc.; ainsi pour dénommer en français la langue arabe et la langue persane, on emploie respectivement les termes *l'arabe* et le *persan* non *al-ʿarabiya* et *al-fârsi*, par exemple.
- (iii) L'emploi du terme *amazighe*, qui présente l'avantage d'être conforme à la morphologie des noms de langue en français, est également attesté sous cette forme dans la littérature classique, notamment par Awzal (XVII^e siècle) qui écrit dans *Al-ĕawY*, *awal amazighe* et non *tamazighte* ou *barbariya*.
- (iv) L'adoption du terme *amazighe* permet de distinguer *l'amazighe* en tant que langue-mère du *tamazighte* en tant que dialecte spécifique à la région du Maroc central.

- (v) Concernant l'usage de ce terme comme anthroponyme, pour éviter la variation morphologique propre à la langue amazighe mais qui n'est pas censée être connue de ceux qui n'en maîtrisent pas la grammaire, on utilisera l'appellation Amazighes au lieu des termes *Berbères* ou *Berbers* consacrés dans la littérature occidentale, on évitera le terme *Imazighen* qui est la forme du pluriel de *amazighe*; de même on emploiera *amazighe* comme forme de l'adjectif au masculin et au féminin singulier, la forme du pluriel sera *amazighes*; selon la même logique, les locuteurs de l'amazighe seront appelés *amazighophones* et non *berbérophones* ou *tamazightophones*.

L'amazighe constitue la langue la plus anciennement attestée dans le pays et au Maghreb en général. En effet, des documents archéologiques de l'Égypte ancienne font remonter l'histoire écrite des Amazighes (les Berbères) à 5 000 ans au moins (v. Vycichl, 1988). Les protohistoriens postulent que les Amazighes se sont installés en Afrique du Nord au Néolithique, certains les considèrent comme des autochtones, d'autres comme originaires de la rive nord de la Méditerranée, d'autres encore ramènent leurs origines au sud de la péninsule arabique; l'origine des Amazighes est une question fortement marquée par les présupposés idéologiques, elle ne nous intéresse pas ici (v. Camps, 1987). Présentement, la langue amazighe est fractionnée en aires dialectales; elle est employée surtout à travers les régions rurales, voire montagneuses, elle est aussi de plus en plus en usage dans les villes, suite à l'exode rural des Amazighes et à l'urbanisation des régions amazighophones.

L'amazighe se subdivise grosso modo en trois groupements dialectaux dénommés le *tarifite*, le *tamazighte* et le *tachelhite*; les frontières entre les aires dialectales ne sont pas toujours évidentes, à défaut d'enquêtes dialectologiques et d'atlas linguistiques, il est difficile de délimiter avec quelque précision les isoglosses. Considérons sommairement les trois variétés dialectales retenues.

1. Le tarifite est un ensemble de parlers employés dans la région du nord-est en général et dans la chaîne du Rif en particulier. Cette aire comprend entre autres les tribus suivantes : Tamsamane, Ayt Touzine, Ayt Ouaryaghel, Iboqqoyen, Ayt Hteft, IqerCiyen, Igznyen, etc. Les principales villes où le tarifite est parlé sont Melilla, Nador, Alhouceima, Aknoul, Zaio, Tétouan, Tanger, etc. Il existe aussi une importante communauté tarifitophone émigrée en Europe occidentale, notamment en Allemagne et en Hollande (v. Otten, 1990). La région des Beni Iznassen à l'est et celle des Senhaja de Sraïr à l'ouest sont fortement marquées par le contact avec les parlers de l'arabe dialectal, respectivement le parler bédouin (*bedwi*) et le parler *jebli*.
2. La variété tamazighte est utilisée comme premier idiome dans une aire s'étendant entre le Jbel Saghro au sud et le couloir de Taza au nord, entre l'oued Grûu à l'ouest et le cours de la Moulouya moyenne à l'est. Les principaux groupements humains installés dans cette aire sont Ayt Ouarayne, Ayt Seghrouchen, Ayt Youssi, Ayt Sgougou, Zemmour, Guerouane, Ayt Mguild, Zayyane, Ayt Yafelmane, Ayt Sokhmane, Ayt Catta, etc. Parmi les centres urbains dans lesquels cette variété est employée, il y a Meknès, Azrou, Sefrou, Khenifra, El Hajeb, Khemisset, Boulmane, Errachidia, Goulmima, etc. Les zones de contact avec l'arabe bédouin se situent dans les basses régions et dans le piémont (*dir*), notamment les tribus Zemmour et Guerouane dans la plaine du Gharb, les tribus Zayyane, Ayt Sokhmane, Ayt Errbac et Ayt Selti dans la plaine de Tadla; les tribus Ayt Yafelmane et Ayt cAna dans le Tafilalet et les tribus Ayt Seghrouchen et Ayt Ouarayne à l'est, etc.
3. Le tachelhite est employé dans une aire ayant la forme d'un parallélogramme limité au nord par une ligne cartographique reliant Essaouira à Tanant dans la province d'Azilal, à l'est et au sud par le cours du Dra et à l'ouest par l'Océan Atlantique. Cet ensemble comprend un certain nombre de communautés, dont les suivantes : à l'ouest, Ihahane, Ida Outanane, Achtouken, Ayt Baâmrane, Ilalen, Ida Oultite, etc.; au centre, Imtouggen, Idemsiren, Igedmiwen, Ida Ouzddaghe etc.; à l'est Ayt Ouaouzguite, Indouzal,

Isouktan, etc. Les principales villes où l'on parle ce dialecte sont les agglomérations urbaines de la région comme Agadir, Tiznit, Inezgane, Taroudant, Ouarzazate, Imi N Tanoute, Essaouira et également les villes où résident les émigrants, principalement Casablanca, Marrakech, Rabat, Fès, Meknès, Mohammedia, Tanger. Il existe également une forte communauté tachelhitophone à l'étranger, surtout en France, en Belgique et en Hollande. Les zones de contact avec l'arabe bédouin se situent au nord de cette aire aux alentours de Chichaoua, de Marrakech, de Taroudant, de Tiznit, de Goulimine, de Ouarzazate et à proximité des tribus Achtouken et Massat dans le Souss.

1.2.2. L'arabe

L'histoire de la présence de la langue arabe au Maroc peut être segmentée en quelques phases relativement nettes : l'intromission au VII^e siècle, l'implantation au IX^e siècle, le renforcement au XII^e siècle et enfin la consolidation au XV^e siècle (v. G. Marçais 1946, Terrasse, 1949).

1. La langue arabe est introduite au Maroc vers le milieu du VII^e siècle de l'ère chrétienne avec les premières troupes musulmanes, d'abord sous la direction de ^COqba Ibnou Nâfi^c en l'an 640 puis sous celle de Moussa Ibnou Noussayr en l'an 711. Il est vraisemblable que la densité de la présence de la langue arabe était alors négligeable dans la mesure où le nord-ouest du Maroc était quasiment la seule région concernée par la présence de l'arabe ; cette région constituait une zone de passage vers l'Espagne, qui était semble-t-il, l'objectif premier de la conquête, le peuplement arabe y était donc faible. Les divers groupes de population arabophone devaient sans doute utiliser des idiomes dérivés des parlers préhilaliens des noyaux originaires de l'Arabie méridionale ; il s'agissait en l'occurrence des Khaoulane à l'est de ce qui sera un peu plus tard Fès, des QoYâ^{ca} à Bañra, des Sidf à Ceuta et des ëimyantes à Nakkour.
2. À partir du IX^e siècle, la présence de l'arabe au Maroc commence à être plus tangible à la faveur, d'une part, de la création de Fès sous les Idrissides en l'an 808 et, d'autre part, avec l'implantation des premières colonies andalouses dans le pays Jbala.
3. Le renforcement de la présence de l'arabe est marqué par l'introduction des tribus hilaliennes en l'an 1118 par l'Almohade Ya^cqoub Al-Mansour et l'installation dans le Haouz et dans le Gharb des groupes Kholi, Sefyan et Beni Malek. La venue des tribus Beni Ma^cqil, dès les Mérinides et surtout sous les Saâdiens, affermit la présence des parlers bédouins dans le Tensift avec les ^CAbda, dans la vallée de l'Oumm Errbi^c avec les Z^cir (Zaers) et autour des villes makhzénienues avec les *tribus guich* comme les Rhamna, Brabich, Oudaya, Oulad Dlim, Charda, Mnabha, etc. Les Daoui Hassan, l'une des branches importantes des Beni Ma^cqil, conquièrent le Sahara et la Mauritanie actuelle vers le début du XV^e siècle reléguant ainsi les Znaga amazighophones vers le fleuve Sénégal.
4. Enfin, l'expulsion massive des Andalous vers le Maroc au XV^e siècle, au terme de la *reconquista* espagnole, consolide la présence de l'arabe dans les centres urbains comme Tétouan, Salé, Rabat et surtout Fès. L'immigration des Andalous accentue le processus d'arabisation des communautés amazighes environnantes, en particulier les Ghomara du Détroit de Gibraltar, les Sanhaja de la région d'Ouezzane et ceux de Sefrou.

On peut raisonnablement penser que l'arabe était composé de plusieurs variétés, à savoir l'arabe classique, les parlers préhilaliens et les parlers bédouins. Considérons-les sommairement.

L'arabe classique devait être employé pour les besoins liturgiques liés à l'exercice des rites religieux et utilisé par l'*intelligentsia* de l'époque pour des besoins spécifiques, notamment dans l'enseignement religieux à travers les *médersas*, les *zaouiyas* et les appareils du pouvoir séculier. Les agents de diffusion en étaient les élites, notamment les *culamâ'*, les poètes de cour et les cadres de l'administration makhzénienne. Quant aux

parlers arabes, ils sont divers par leurs origines et leurs structures. Les travaux de dialectologie arabe (v. bibliographie dans Youssi, 1989 b) distinguent dans cette entité abstraite appelée *arabe dialectal marocain* un certain nombre de variétés, à savoir les parlers citadins utilisés dans les villes traditionnelles à dominante andalouse (y compris les parlers juifs, v. Brunot et Malka, 1939), les parlers montagnards des Jbalà et les parlers bédouins (d'origine hilalienne ou ma^Cqilienne) des plaines atlantiques, du bassin de la Moulouya, des plateaux du Maroc oriental, du Tafilalet et du Sahara occidental.

Les données historiques relatives aux mouvements migratoires de la population rurale révèlent que la carte linguistique du Maroc telle que nous la connaissons aujourd'hui est *grosso modo* fixée durant la première moitié du XIX^e siècle. Les derniers mouvements migratoires enregistrés concernent quelques communautés qui élargissent leur espace vital (v. Terrasse, 1950). C'est le cas des groupes suivants :

- (i) Les tribus Jbala, Ghomara et Sanhaja qui se sont avancées vers le nord-ouest, Ouezzane, la vallée de l'Ouergha et le nord du Zerhoun et de Fès.
- (ii) Les Sanhaja peuplant actuellement le Moyen-Atlas (Ayt Idrassen, Zayyane, Zemmour et Guerouane) sont partis du Haut-Atlas oriental pour s'installer dans les plaines littorales jusque dans le Gharb.
- (iii) Les Ayt^C Atta remontent vers les oasis du Tafilalet et du Dra.
- (iv) Les Ma^Cqil Beni Hseine sont poussés par l'avancée des tribus Zemmour et Guerouane vers la forêt de la Maamora et dans le Gharb, les Z^Cir quittent le plateau central devant la percée des Zayyane pour s'avancer en direction de l'Atlantique.
- (v) Les Masmouda du Haut-Atlas qui descendent dans le Haouz de Marrakech pour pénétrer dans le territoire des Chiadma, des Rhamna et des Sraghna.
- (vi) À ces mouvements il faut ajouter ceux qui sont provoqués de nos jours par l'exode rural et par l'émigration externe. En effet, il convient d'insister sur l'importance de l'exode rural des régions amazighophones vers les centres urbains et l'urbanisation des centres ruraux; la principale conséquence de ce phénomène est la présence de la langue amazighe dans les agglomérations urbaines où elle se trouve en contact direct avec l'arabe, ce qui provoque un changement notable dans la situation de l'amazighe, dont les locuteurs natifs sont soumis à la pratique du bilinguisme.

1.2.3. L'espagnol

L'espagnol s'est implanté relativement tôt en terre marocaine. Il était d'abord parlé par les *Mauresques* et les Juifs d'origine hispanique qui se sont réfugiés principalement à *Tétouan*, Fès, à Rabat et à Salé entre le XV^e siècle et le début du XVII^e siècle. La présence de l'espagnol est renforcée par la colonisation espagnole dont les débuts remontent à la fin du XIX^e siècle dans les Présides (Traité de 1860-61, Convention de Madrid de 1880). Le début du XX^e siècle consacre la présence de l'espagnol avec le Traité d'Algésiras de 1906 et surtout à partir de 1911 après l'occupation militaire de la zone nord s'étendant le long de la côte méditerranéenne jusqu'à la rive nord du Sebou et à la Moulouya, en plus de la zone sud (Sidi Ifni et Sahara occidental) entamée dès 1885. Le statut de la zone sous protectorat espagnol était régi par le traité franco-espagnol du 27 novembre 1912.

Avec l'indépendance du Maroc en 1956, la récupération d'Ifni en 1958 puis celle des zones sahariennes en 1975, la langue espagnole perd son statut de langue dominante pour ne garder qu'une faible position dans les régions anciennement sous domination espagnole, à savoir les régions septentrionale et méridionale du pays.

1.2.4. Le français

Le français est institutionnellement présent au Maroc à partir de la signature du Traité de Fès du 30 mars 1912, traité qui inaugure le régime du protectorat et fait de la langue française la langue officielle des institutions protectorales. Sur le plan des institutions scolaires et éducatives, le français était la langue d'enseignement exclusive dans les établissements français, ouverts aux élèves d'origine européenne et aux élèves musulmans nantis, et dans les écoles de l'Alliance Juive Universelle. Le français représentait la langue principale dans les Écoles de fils de notables, dans les Écoles franco-musulmanes, les Écoles franco-berbères et dans les institutions de formation des cadres du Protectorat comme l'Institut des Hautes Études Marocaines. À la veille de l'indépendance, ces écoles ont formé un certain nombre de cadres marocains dont 3 669 titulaires du C.E.P., 519 titulaires du Brevet et 269 bacheliers (v. Brignon et al., 1967 : 381) ; dans les conditions de l'après-indépendance, ces lauréats ont représenté les élites modernes du Maroc indépendant, ce qui a certainement constitué un atout majeur dans le maintien de la langue française et la reproduction de la culture qu'elle véhicule.

La présence européenne introduit une nouvelle donne en créant des villes comme Casablanca (v. Adam, 1968) où, sous la pression de l'exode, les populations rurales, en s'urbanisant, créent un *melting-pot* linguistique dans lequel interagissent les variétés de l'arabe, celles de l'amazighe et les langues étrangères. Les différenciations qui existent entre les langues en présence sur le marché linguistique marocain sont d'ordre sociolinguistique, c'est-à-dire qu'elles relèvent des divergences structurales en matière de phonologie, de morphologie, de lexique et de syntaxe ; elles se rappellent également aux valeurs sociales différentes qu'accorde la communauté linguistique aux diverses variétés qui y sont utilisées.

Dans le but d'effectuer une approche dynamique de l'interaction de la société et du langage dans la communauté marocaine, nous allons procéder à la description de la situation linguistique à partir de l'examen de la typologie des idiomes en présence, de leur statut, de leur degré d'usage, de leurs domaines d'emploi et de leurs fonctions sociolinguistiques.

1.3. Typologie des langues

La classification en types de langage des langues coexistant dans une communauté marquée par la diversité des idiomes constitue une procédure qui permet d'identifier la nature des idiomes en question. La littérature sociolinguistique fournit quelques notions opératoires, notamment la *standardisation*, l'*historicité*, l'*autonomie* et la *vitalité*, qui sont des notions suffisamment adéquates pour permettre d'assigner des attributs à ces idiomes (v. Stewart, 1970 ; Fishman, 1971). Définissons succinctement ces notions puis appliquons-les aux variétés linguistiques en usage au Maroc.

1.3.1. La standardisation

La standardisation est la codification d'un idiome par l'explicitation de ses normes à la fois linguistiques et sociales, la reconnaissance de leur légitimité et leur imposition par le moyen des institutions, dont principalement l'école et l'administration. La standardisation est donc la conséquence d'une décision institutionnelle et non une qualité intrinsèque des langues, en elles-mêmes et par elles-mêmes. En d'autres termes, un langage standardisé est celui qui bénéficie de mesures de normalisation de sa graphie et du bon usage de ses structures phoniques, morphologiques, lexicales et syntaxiques ; les normes linguistiques sont alors explicitées dans les ouvrages de grammaire normative et dans les dictionnaires. En outre, l'usage social des struc-

tures linguistiques est fixé par le jeu des lois du marché linguistique, ces lois hiérarchisent les idiomes en présence et définissent au sein de chaque idiome les variantes socialement prestigieuses ; l'habitus linguistique aidant, la communauté linguistique reconnaît la valeur sociale de la norme dominante et la reproduit dans sa pratique linguistique. La standardisation est un facteur essentiel dans la valorisation des langues sur le marché linguistique.

L'attribut *standardisation* s'applique par excellence à l'arabe standard qui constitue la seule variété nationale standardisée. Il s'agit en effet de la langue officielle dont la norme est fixée de façon explicite depuis au moins les travaux des grammairiens de Koufa et de Basra durant la période médiévale et transmise de manière formelle par le moyen du livre et des diverses institutions étatiques ; en outre, la standardisation *de jure* de l'arabe standard par la Constitution est un fait socialement reconnu et intériorisé par la communauté. Quant aux autres variétés, à savoir l'arabe dialectal et l'amazighe, elles constituent évidemment des systèmes linguistiques bien individualisés, elles possèdent chacune une grammaire comportant des règles bien précises ; leurs locuteurs natifs sont doués d'une compétence qui les habilite à communiquer à l'aide de leur langue première, ce qui signifie qu'ils respectent les normes de prononciation, de formation du lexique et de combinaison syntagmatique des morphèmes propres à leur langue. Cependant l'arabe dialectal et l'amazighe, tout en ayant des normes implicites, ne bénéficient pas de la standardisation institutionnelle qui leur reconnaîtrait *de jure* le droit de cité sur le marché linguistique...

1.3.2. L'historicité

L'attribut *historicité* est relatif à la genèse non artificielle des langues ; c'est ainsi que les langues douées d'historicité sont celles qui ont une origine naturelle. Cet attribut s'applique positivement à l'arabe standard, à l'arabe dialectal et à l'amazighe dans la mesure où les trois variétés sont des langues naturelles qui se sont développées dans un espace défini et au sein de communautés bien déterminées.

En d'autres termes, ce ne sont pas des langages créés ponctuellement et artificiellement comme l'espéranto, ou qui seraient engendrés à la suite du contact entre des groupes de locuteurs ou des communautés entières usant d'idiomes différents et qui, pour communiquer, mélangent par un processus d'hybridation leurs idiomes respectifs pour remplir des besoins de communication transactionnelle immédiats et conjoncturels, comme c'est le cas des *sabirs*, des *pidgins* et des *créoles* (v. Hymes, 1971).

1.3.3. L'autonomie

L'*autonomie* est une spécification des langues reconnues comme génétiquement distinctes d'autres variétés linguistiques, c'est-à-dire des langues uniques et indépendantes sur le plan de leurs structures et de leurs fonctions. Cet attribut s'applique différemment aux variétés de l'arabe et de l'amazighe. En effet, l'arabe standard et l'arabe dialectal sont considérés comme homogénéétiques puisque les deux variétés sont dérivées de la même langue-mère et appartiennent à la famille sémitique ; en outre, les fonctions sociolinguistiques des deux variétés sont complémentaires puisqu'elles sont en *rapports diglossiques*, c'est pourquoi on les considère comme *hétéronomes*. En revanche, l'amazighe représente un système linguistique indépendant de l'arabe, puisqu'il relève de la famille charnitique et est autonome du point de vue sociolinguistique car ses fonctions sont, dans une large mesure, distinctes de celles de l'arabe.

L'attribut *autonomie* est une notion relativement opératoire, néanmoins les questions de l'autonomie et de l'homogénéité méritent d'être discutées. Envisageons l'autonomie génétique de l'amazighe et de l'arabe dans le cadre de l'hypothèse de M. Cohen (1947). Selon cette hypothèse, ces deux langues possèdent un certain nombre de structures qui convergent aux différents niveaux de leurs grammaires respectives ; en

effet, la régularité de certaines correspondances phonologiques, morphologiques et syntaxiques, d'une part, et l'existence d'un fonds lexical commun dérivé de racines identiques, d'autre part, conduisent à affirmer que l'arabe et l'amazighe appartiennent à une même famille linguistique, appelée *chamito-sémitique* ou mieux encore *afro-asiatique*.

Cependant, cette manière de poser le problème risque de mener à des conclusions intenable sur le plan sociolinguistique. Si l'on pose, par exemple, que les variétés dérivant du latin sont hétéronomes, alors le français, l'espagnol, l'italien et le portugais ne sont pas autonomes. Cette assertion, si elle peut valoir à un stade antérieur de la diachronie de ses langues, ne se justifie certainement pas en synchronie actuelle. De même, soutenir que les langues qui forment les branches d'une même famille linguistique sont hétéronomes conduirait par exemple à décréter que le français, l'anglais et le persan ne sont pas des langues autonomes parce qu'ils appartiennent à une même famille, *l'indo-européen* (v. Manessy-Guitton, 1968); selon le même raisonnement, l'arabe, l'hébreu, le somali, le chaha, l'amazighe et le haoussa ne seraient pas autonomes non plus puisqu'ils forment, avec d'autres langues, la famille chamito-sémitique (v. D. Cohen, 1968).

L'application de cette acception large de l'autonomie conduit à conclure que l'arabe standard et l'arabe dialectal sont hétéronomes; en revanche, l'amazighe est autonome par rapport à ces deux variétés, sur la base de l'évidence empirique suivante: les membres de la communauté linguistique marocaine, arabophones et amazighophones, ont une intuition linguistique tranchée selon laquelle l'arabe standard et l'arabe dialectal relèvent de ce que l'on dénomme communément *al^c-arabiya* alors que l'amazighe est perçu comme n'étant pas de l'arabe mais *al-amâzighiya* ou *shelha*. Cependant, au niveau sociolinguistique, l'application du critère de l'hétéronomie aux deux variétés homogénétiqes mérite d'être approfondie. En effet, l'arabe standard constitue la variété codifiée dans la relation arabe standard-arabe dialectal et représente par là même la norme linguistique et sociolinguistique reconnue par les locuteurs de l'arabe dialectal, qui – s'ils en ont la compétence – y recourent toutes les fois qu'ils désirent communiquer dans une situation formelle. En outre, l'arabe standard est le centre d'autonomie dans les rapports de l'arabe en général avec les autres langues; il représente le système de référence car, lorsqu'on veut comparer les structures ou les fonctions d'une langue donnée à celles de l'arabe, on recourt à l'arabe standard et non à l'arabe dialectal; en outre, le premier est un système relativement stable alors que le second prend des formes variées selon des facteurs divers, dont les plus importants semblent être l'espace et l'ethnie. Pour cet ensemble de raisons, on considérera l'arabe standard comme autonome et l'arabe dialectal comme hétéronome.

1.3.4. La vitalité

La vitalité est un attribut qui caractérise les idiomes utilisés en tant que langues premières par une communauté de locuteurs natifs. Les langues classiques et *a fortiori* les langues mortes ne sont évidemment pas douées de vitalité; il en va de même pour les langues qui ne sont employées que sporadiquement, par exemple dans des manifestations rituelles. Stewart (1968) donne de cet attribut une définition restrictive qui stipule que les langues non-maternelles ne sont pas vitales.

La pertinence de cet attribut se vérifie dans l'identification des variétés en présence au Maroc car il permet de les spécifier de façon distinctive. On sait que l'arabe standard ne dispose pas d'une communauté linguistique native contrairement à l'arabe dialectal et à l'amazighe. En effet, l'arabe se présente à travers les pays arabes sous la forme de dialectes régionaux, essentiellement oraux, exemples le yéménite, le palestinien, l'égyptien, le tunisien, le marocain, etc. et partout, même dans le berceau de l'arabe, i.e. la presque île arabe, l'enfant arabophone commence par comprendre et parler non pas l'arabe standard mais le dialecte de sa communauté. L'arabe standard est enseigné, il se présente généralement sous une forme écrite, il n'est parlé que dans les contextes marqués par la formalité et l'officialité. Cependant, contester à l'arabe standard

l'attribut *vitalité*, dans le sens technique que confère Stewart (1970) à cette notion, signifie évidemment que cette langue n'est pas une langue créative et dynamique, une langue morte en somme. Or la production culturelle et scientifique à travers l'histoire des peuples arabo-musulmans ainsi que les divers usages qui sont faits de cette langue dans les sociétés arabophones actuelles témoignent indiscutablement de la vitalité de cette langue.

Récapitulons les résultats de la description précédente en visualisant les conclusions dans la figure suivante :

Figure 1. Attributs des variétés linguistiques

Attributs	Variétés		
	AS	AD	A
Standardisation	+	-	(-, +)
Historicité	+	+	+
Autonomie	+	-	+
Vitalité	(+, -)	+	+

AS= arabe standard, AD= arabe dialectal, A= amazighe

En vertu de ces spécifications et conformément à la typologie en vigueur (v. Stewart, *idem.*), nous retiendrons que l'arabe standard, l'arabe dialectal et l'amazighe sont respectivement un *langage standard*, un *dialecte* et un *vernaculaire*. L'arabe littéral est un langage standard dans le sens où il s'agit exactement d'une variété linguistique standardisée, historique, autonome et vitale. L'arabe dialectal est un dialecte, ou plus précisément un géolecte de l'arabe, entendons l'arabe-mère, lequel englobe l'arabe standard sans se confondre avec lui. L'amazighe est un vernaculaire, c'est-à-dire un langage natif, autonome en cours de standardisation. Un document édité par l'UNESCO (1953 :46) définit le vernaculaire ainsi : « (...) *the mother tongue of a group which is socially or politically dominated by another group speaking a different language* ». Pour être adéquate à l'analyse de la situation de l'amazighe, cette définition devrait intégrer non seulement la dimension sociopolitique mais aussi la dimension symbolique dans les rapports de dominance entretenus par les langues.

Nous avons vu également que l'arabe dialectal se subdivise en plusieurs parlers, lesquels sont dénommés dans la tradition dialectologique *l'arabe citadin*, *l'arabe bédouin* et *l'arabe jebli*. Cette typologie est discutable car elle repose sur des considérations ethniques et non sur l'analyse des données intrinsèques, i.e., celles des structures linguistiques. Ces parlers sont en effet hétérogènes ; par exemple, le parler de Rabat et celui de Fès sont considérés comme relevant du parler citadin, on ne peut cependant s'empêcher d'observer des divergences phoniques, morphologiques et lexicales dans les structures de ces variétés. Il en va de même des parlers dits bédouins, car il existe des variations importantes entre le parler des plaines atlantiques et celui des bédouins du Maroc oriental, entre celui des Ma^cqil Oudaya et celui des Ma^cqil Hassane, entre le parler des Beni Guil et des Kholt, etc. En attendant que les travaux de dialectologie puissent établir une typologie fondée sur la comparaison des structures linguistiques des parlers et dégager les faits de convergence et de divergence en synchronie, tenons-nous en à une typologie commune qui reconnaît l'existence de cinq variétés :

- (i) Le parler citadin (dit *mdini*) est usité dans les villes traditionnelles ; il est marqué par les caractéristiques des parlers andalous,
- (ii) le parler montagnard (dit *jebli*) est utilisé dans la région du nord-ouest,
- (iii) le parler dit *a'rubi* est employé par les communautés des plaines atlantiques, notamment le Gharb, la Chaouïa, les Doukkala, les Abda, le Haouz de Marrakech et le Tadla et dans les villes avoisinantes, comme Casablanca, Mohammedia, El-Jadida, Settat, etc.,

- (iv) le parler dit *bedwi* des plateaux du Maroc oriental,
- (v) et le parler hassane des régions sahariennes (dit *a'ribi*).

1.4. Statut des langues

Le statut des langues est un indicateur qui permet de situer celles-ci sur l'échiquier du marché linguistique en conférant à certaines une valeur importante et à d'autres une valeur négligeable, selon que les instances qui régissent les lois de formation des prix des biens linguistiques classent une variété comme prestigieuse ou commune.

Il est cependant bien délicat d'affecter un statut précis aux variétés en présence au Maroc, car il n'existe ni texte législatif ni loi fondamentale ni texte d'orientation générale qui précise les principes de la politique linguistique, si bien que les variétés en usage ont un statut *de facto*, à l'exception de l'arabe standard qui bénéficie d'un statut juridique.

1.4.1. L'arabe standard

L'arabe standard a un statut privilégié que lui confère la religion islamique et le pouvoir séculier. C'est en effet la langue liturgique des Marocains musulmans et la langue officielle des institutions publiques ainsi qu'elle est définie dans le préambule de la Constitution; en outre, la dernière constitution confère à cette seule variété le statut de langue nationale. Le statut conféré à l'arabe standard est donc un statut *de jure*.

1.4.2. L'arabe dialectal

L'arabe dialectal est une variété locale de l'arabe, c'est la langue maternelle des Marocains non-amazighophones; c'est un langage sans statut particulier, néanmoins il fonctionne *de facto* comme le langage véhiculaire des Marocains; on peut également le qualifier de *lingua franca* dans la mesure où les locuteurs s'en servent dans l'espace national comme outil de communication généralisé entre les arabophones usant de parlers différents, entre arabophones et amazighophones et entre amazighophones utilisant des parlers éloignés.

1.4.3. L'amazighe

L'amazighe est historiquement la langue première du Maroc. Il n'a cependant pas de statut défini sinon qu'il fonctionne *de facto* comme un langage natif et comme un langage véhiculaire au sein des communautés amazighophones rurales, alors que parmi les communautés urbaines il a une fonction vernaculaire. Il a ainsi essentiellement le statut de *marqueur linguistique* de l'appartenance à l'identité amazighe. Depuis le Discours royal d'Ajdir (17/10/2001) et la création de l'Institut royal de la culture amazighe, l'amazighe bénéficie d'une reconnaissance formelle dans la politique linguistique, culturelle et médiatique de l'État.

1.4.4. Le français

Ainsi qu'il a été vu précédemment, le français était la langue officielle des institutions du régime du protectorat que la France a exercé au Maroc de 1912 à 1956. Après la proclamation de l'indépendance du Maroc, le

français est officiellement considéré comme la première langue étrangère du pays, c'est la langue de *l'ouverture sur le monde moderne*, les discours royaux d'Ifrane de 1970 et de 1978, ceux des Ministres de l'Éducation Nationale en faveur de la connaissance des langues étrangères et de la maîtrise du bilinguisme ainsi que les principes généraux énoncés dans la Charte de l'éducation et de la formation (1999) sont autant de témoignages du rôle privilégié conféré au français au Maroc (v. Souali et Merrouni, 1981).

1.4.5. L'espagnol

Rappelons que l'espagnol a été la langue officielle des institutions du protectorat espagnol au Maroc dans les régions nord et sud. Depuis l'indépendance, il a considérablement perdu de son importance au profit du français et de l'anglais. Ainsi, de nos jours, son statut *de facto* est celui de seconde ou même de troisième langue étrangère.

De cette description il apparaît que parmi les langues en présence au Maroc, l'arabe standard est l'unique langue à avoir un statut juridique clair ; elle est en effet la seule à être reconnue institutionnellement comme étant la *langue officielle* du pays, les autres variétés locales (l'arabe dialectal et l'amazighe) ont un statut indéterminé. Parmi les langues étrangères, seul le français jouit d'un statut relativement précis, c'est la première langue étrangère du pays.

1.5. Degré d'usage des langues

Il n'est pas aisé de chiffrer avec précision le nombre de locuteurs de chacune des variétés en présence sur le marché linguistique du Maroc dans la mesure où les recensements effectués (1971, 1982) n'ont pas pris en considération la variable linguistique. Le questionnaire utilisé lors du recensement réalisé en 1994 prévoyait des informations concernant les langues maternelles mais les résultats tant attendus n'ont pas été communiqués. C'est pourquoi, les statistiques généralement avancées dans la littérature concernant le nombre des amazighophones et celui des arabophones demeurent approximatives car elles se fondent exclusivement sur la technique du recoupement des données, en l'occurrence les données de la Carte des Tribus et celles de la Carte Administrative. À titre purement indicatif, on peut avancer une fourchette de 45 % à 50 % d'amazighophones en milieu rural, la population rurale arabophone représenterait ainsi entre 50 % et 55 % de la population rurale globale. Les proportions respectives de la population amazighophone et de la population arabophone en milieu urbain est encore plus difficile à déterminer avec exactitude. On peut cependant dire que la communauté amazighophone des villes est *diglosse*, dans la mesure où les locuteurs appartenant à cette communauté emploient généralement un idiome amazighe à la maison et souvent avec les autres amazighophones, s'ils ont le même dialecte maternel ; ils emploient l'arabe dialectal avec les arabophones et aussi avec les amazighophones appartenant à des aires dialectales différentes. Dans les zones rurales, l'usage de la diglossie amazighe-arabe dialectal est un phénomène relativement marginal ; il s'agit d'un fait individuel attesté chez les adultes fréquentant les villes et chez les jeunes scolarisés dans les centres urbains ; la diglossie arabe dialectal-amazighe est pratiquée par les populations arabophones enclavées dans des régions à dominante amazighophone, par exemple les communautés implantées dans les plaines du Souss et de Tiznit ou celles qui sont en contact avec les communautés amazighophones, par exemple dans le Haouz de Marrakech (v. Akka, 1990), dans le Tadla, dans le Tafilalet ou encore dans le Maroc oriental.

L'estimation du nombre des usagers de l'arabe standard, du français et de l'espagnol est une opération délicate car il ne s'agit pas de langues maternelles dont on puisse évaluer approximativement les utilisateurs par la technique du recoupement des données, ce sont avant tout des langues apprises à l'école. On peut

estimer le nombre des utilisateurs potentiels de ces langues comme étant proportionnel à celui de la population scolarisée. En admettant cela, l'on nuancera les choses en disant que le nombre des usagers de l'arabe standard devrait être supérieur à celui des autres langues puisque le français n'est introduit dans l'enseignement public qu'à partir de la troisième année de l'enseignement fondamental; quant à l'espagnol, il ne fait son apparition que dans l'enseignement secondaire. Ajoutons également que la communication à l'aide de ces langues présuppose un degré de maîtrise suffisant. Sachant, d'une part, que le taux d'analphabétisme au Maroc est de l'ordre de 45 % de la population globale et que, d'autre part, la maîtrise approximative des langues de l'école sur les plans de la production et de la réception à l'oral et à l'écrit ne peut être raisonnablement atteinte qu'au terme de l'enseignement secondaire, on admettra que le nombre des usagers respectifs de l'arabe standard, du français et de l'espagnol est largement inférieur à celui des utilisateurs de l'arabe dialectal et de l'amazighe; ce nombre se situerait vraisemblablement entre 10 % et 15 % de la population globale. Il faut préciser aussi que l'arabe standard est sans doute plus utilisé que le français qui est lui-même plus souvent employé que l'espagnol et que l'usage écrit de l'arabe standard est plus fréquent que son usage oral. Enfin, la différence entre l'arabe standard et le français du point de vue de l'usage dans la vie quotidienne est que les sujets qui maîtrisent les deux langues à la fois semblent avoir tendance à employer le français plus souvent que l'arabe standard pour les besoins de la communication orale; l'arabe standard demeure surtout la langue de l'écrit et de la lecture. *Grosso modo*, la même situation se retrouve dans les régions anciennement sous protectorat espagnol où la langue espagnole demeure encore avec l'arabe dialectal la langue de communication quotidienne, notamment chez les locuteurs qui ont connu la période coloniale.

**Les données démologiques fournies par le recensement de 2004
se présentent ainsi pour la population âgée de plus de 10 ans (%)**

Langues écrites	Masculin	Féminin	Total
Arabe littéral	22	12,6	17,3
Arabe + français	35	24,9	30,3
Arabe + français + autres	10,7	7,6	9,1
Arabe + autres (- français)	0,2	0,1	0,1
Autres langues	0,2	0,2	0,2
Langues locales utilisées			
Arabe dialectal	71,8	71,6	71,7
Amazighe	28,8	28,4	28,3

1.6. Usages sociaux des langues

L'examen des domaines dans lesquels sont utilisées les langues en présence sur le marché linguistique fait ressortir que les langues non-maternelles s'emploient fondamentalement dans les domaines formels et officiels (enseignement, radio, télévision, institutions diverses); en outre, l'usage qui en est fait peut être graphique et oral. En revanche, les langues maternelles sont utilisées dans les situations de communication informelles, où l'usage de l'oralité est quasiment exclusif; leurs champs d'utilisation sont la famille, la rue et bien souvent aussi le travail, notamment les travaux manuels.

Considérons les domaines d'usage dans lesquels les langues en présence sont en concurrence afin de saisir les modalités de la compétition qui s'instaure entre elles. La figure suivante visualise les champs dans les-

quels sont employées les différentes variétés, viz. l'arabe standard (AS), l'arabe dialectal (AD), l'amazighe (A), le français (F) et l'espagnol (E); on distinguera l'usage oral de l'usage graphique :

Figure 2. Domaines et usages des langues

Domaines	Usages	
	oral	graphique
Administration	AD, F, AS, A	AS, F
Enseignement	AS, F, E, AD, A	AS, F, E, A
Discours, confér.	AS, F, AD, A	
Radio	AS, F, E, A, AD	
Télévision	AS, F, E, A, AD	
Cinéma, vidéo	AD, AS, F, A	
Théâtre	AD, AS, F, A	
Édition		AS, F, A, AD
Presse écrite		AS, F, A, AD
Banque	AD, F, A	F, AS
Chanson	AD, A, AS, F	
Publicité	AS, F, AD, A	F, AS

Sont retenues dans ce tableau aussi bien les langues reconnues comme langues de travail dans les domaines considérés, notamment dans le cadre des institutions officielles, que les autres variétés consacrées par la pratique sociale. Dans les cas où il y a emploi d'une langue dans un domaine qui n'est pas normalement le sien, l'usage marginal qui en est fait est rendu par l'ordre d'apparition de la variété en question. Par exemple, l'amazighe (A) et l'espagnol (E) sont utilisés oralement dans les administrations et dans les institutions publiques et privées régionales où l'usage de ces deux langues est courant; de même, certains enseignants utilisent l'amazighe et plus souvent encore l'arabe dialectal pour communiquer avec leurs élèves bien que ces deux langues soient exclues de l'enseignement; l'usage de l'amazighe dans l'enseignement traditionnel est un fait bien attesté dans les régions rurales amazighophones. Depuis la rentrée scolaire 2003, l'amazighe est enseigné dans 354 écoles en tant que langue. Dans le domaine des médias, il arrive qu'à la radio et à la télévision les participants à certaines émissions s'expriment en arabe dialectal (AD); lors des élections, il arrive aussi que les candidats s'adressent aux électeurs en arabe dialectal ou en amazighe, selon les régions; en outre, depuis 1994, il existe un télé-journal en amazighe (dans les trois dialectes). En règle générale, l'arabe dialectal et l'amazighe sont surtout utilisés dans l'usage oral alors que l'arabe standard (AS) et le français (F) sont surtout écrits, le français est cependant plus employé que l'arabe standard dans l'interaction orale dans les institutions requérant la communication dans un cadre formel, notamment dans les secteurs « modernes ».

Il y a lieu ici de signaler quelques changements en cours dans l'usage des langues au Maroc. L'un des changements les plus significatifs est l'émergence d'une autre variété de l'arabe, appelée *arabe médian*, qui emprunte *grosso modo* sa base phonologique et morphologique à l'arabe dialectal citadin et son lexique à l'arabe standard (cf. Youssi, 1989 a). Les locuteurs scolarisés et les élites en général emploient dans la communication orale l'arabe médian au lieu de l'arabe standard et de l'arabe dialectal dans les champs marqués par la formalité ou la semi-formalité, comme par exemple à la radio, à la télévision ou dans les discours et conférences. En effet, les locuteurs ont de plus en plus tendance à employer cette variété pour éviter à la fois l'arabe standard, l'arabe dialectal et le français. L'emploi de l'arabe standard est évité soit parce qu'il est mal maîtrisé soit qu'il est jugé pédant; l'emploi de l'arabe dialectal dans certaines situations de communication est considéré comme vulgaire; enfin le français est perçu comme une séquelle de la colonisation

et de ce fait il est parfois mal reçu, son usage est jugé négativement dans les milieux traditionalistes où il a une connotation idéologique négative.

Un autre phénomène récent est l'usage écrit de l'amazighe, particulièrement dans les domaines de l'édition et de la presse. Il existe, en effet, un certain nombre d'ouvrages de littérature rédigés en amazighe, dont la plupart sont des recueils de poèmes. À cela il faut ajouter des périodiques totalement ou partiellement rédigés en amazighe, comme *Le Monde Amazighe*, *Agraw Amazighe*, *Imazighen*, *Tasafut*. Le répertoire oral de cette langue s'enrichit également par son emploi dans le théâtre et l'audio-visuel, notamment dans le film-vidéo, et dans certains contextes formels comme les conférences et les rencontres associatives portant sur la langue et la culture amazighes; l'amazighe est également employé dans les discours politiques et les réunions des conseils communaux dans les régions amazighophones. Enfin, le journal télévisé existe en dialectes amazighes et l'enseignement de ces derniers, en tant que matière, est annoncé officiellement dans le discours royal du 20 août 1994.

1.7. Fonctions sociolinguistiques des langues

La distribution des langues selon leurs fonctions dans le répertoire communicatif des locuteurs représente un indicateur supplémentaire permettant d'analyser les données du marché linguistique. En effet, les variétés en usage sur le marché linguistique marocain se distribuent en deux paradigmes bien individualisés, celui des langues ayant des fonctions sociolinguistiques prestigieuses et valorisées, c'est le cas de l'arabe standard, du français et accessoirement de l'espagnol, et celui des langues dont les fonctions sont communes et socialement dépréciées, c'est le cas de l'arabe dialectal et de l'amazighe.

1.7.1. L'arabe standard

L'arabe standard remplit les fonctions de langue des institutions religieuses et publiques. C'est donc à la fois la langue du champ du sacré, représenté par l'enseignement religieux et les pratiques liturgiques, et celle du domaine séculier, car c'est aussi la langue dominante dans le champ politique; en effet, l'arabe standard est employé dans les cérémonies officielles et les institutions politiques et administratives, en particulier lors des sessions parlementaires et dans les administrations publiques. C'est également la langue du pouvoir symbolique, i.e., c'est le code de la culture savante, celle des élites. Dans la relation de diglossie qu'il entretient avec l'arabe dialectal, l'arabe standard détient les fonctions prestigieuses, à caractère officiel et formel. Enfin, sur le plan supranational, l'arabe standard représente à la fois la langue mythique de la communauté islamique et la langue référentielle de la communauté arabe; la fonction de l'arabe standard sur ce plan est de constituer un outil d'ancrage symbolique dans le patrimoine culturel arabo-musulman. La langue arabe est ainsi intériorisée par les locuteurs comme le fondement même de l'arabité, elle véhicule le sentiment d'appartenance à la Nation Arabe et est considérée aussi bien dans le discours nationaliste arabe que dans le discours intégriste comme un moyen de lutte contre l'aliénation linguistique et culturelle que les langues et les cultures de l'Occident est censée provoquer chez leurs usagers arabophones.

1.7.2. L'arabe dialectal

De par ses fonctions sociolinguistiques, l'arabe dialectal occupe une position mineure dans la relation diglossique qui l'unit à l'arabe standard. En effet, n'étant pas codifié, il n'a que des fonctions communes; il

est utilisé essentiellement dans la communication orale, il véhicule la littérature populaire et les situations dans lesquelles il est performé sont marquées par l'intimité (la famille), l'informalité (la rue) ou la quasi-formalité (le travail manuel). Il représente néanmoins la variété linguistique la plus employée à travers le pays tant du point de vue du nombre de ses locuteurs qu'en termes d'espace de diffusion. Il est en effet employé comme idiome maternel par les arabophones et comme langue véhiculaire par les amazighophones bilingues ; en outre, en observant la carte linguistique du pays, on s'aperçoit qu'avec la récupération des provinces sahariennes, l'espace occupé par l'arabe dialectal est plus étendu que celui de l'amazighe. *La fonction véhiculaire* (Calvet, 1981) s'applique adéquatement à l'arabe dialectal dans la mesure où cette variété sert d'outil de communication effectif dans une situation marquée par la diversité linguistique entre les arabophones et les amazighophones et entre les amazighophones de dialectes différents. Il s'agit ici d'une fonction véhiculaire interne, car pour communiquer avec des allocutaires étrangers, ce sont d'autres langues qui reçoivent la fonction véhiculaire, c'est par exemple le cas de l'arabe standard avec des allocutaires citoyens des pays arabes, le français ou l'anglais avec des allocutaires non-arabophones.

1.7.3. *L'amazighe*

L'amazighe se définit négativement sur le plan fonctionnel : ce n'est pas une langue standardisée ; de ce fait, il n'a pas les faveurs des institutions officielles ; ce n'est donc ni une langue d'enseignement ni une langue qui véhicule une culture savante et officielle. Il semble fonctionner fondamentalement en tant que vecteur et support de l'identité culturelle amazighe ; dans les communautés rurales, il constitue une valeur centrale alors que dans les communautés urbaines ce serait plutôt une valeur-refuge. À défaut d'une standardisation reconnue, cet idiome fait l'objet d'efforts de normalisation extra-institutionnelle menés essentiellement dans le cadre associatif ; nous nous pencherons sur cette question lorsque nous étudierons les stratégies de survie de la culture périphérique.

1.7.4. *Le français*

Le français investit des champs de la pratique sociale dont les enjeux sont en rapport avec l'appropriation du capital matériel et symbolique, qui sont respectivement les champs de l'économie et de la culture modernes. Le français est en effet perçu comme la langue de la modernité. Enseigné à tous les niveaux du système éducatif, du primaire, sinon dès le préscolaire, jusqu'au supérieur, et de surcroît langue de travail dans le secteur des services et dans les médias, le français a une forte présence dans les champs de la production matérielle et symbolique liés à la modernité. Il représente aussi la langue diplomatique au Maroc dans la mesure où il est de fait la langue de communication dans les chancelleries étrangères, c'est aussi la langue de travail des représentations marocaines à l'étranger. En outre, un grand nombre de cadres supérieurs du secteur public et du secteur privé sont formés dans des institutions françaises ; de plus, au Maroc même, l'enseignement scientifique et technique est dispensé en langue française. Enfin, et c'est là un indicateur important de la qualité de la présence du français au Maroc, il existe une littérature marocaine d'expression française relativement importante.

1.7.5. *L'espagnol*

Les fonctions sociolinguistiques de l'espagnol sont réduites depuis l'indépendance du pays, cette langue est enseignée dans le secondaire et le supérieur en tant que matière mais elle fonctionne aussi comme

langue d'enseignement dans les *colegios* de la mission culturelle hispanique que l'on trouve dans certaines villes où réside la communauté espagnole ; ces établissements sont aussi fréquentés par les enfants de la bourgeoisie urbaine hispanisante. Soulignons aussi que dans les régions anciennement sous domination espagnole, cette langue continue d'être utilisée dans la vie quotidienne, y compris dans la vie familiale. La proximité des médias espagnols favorise certainement la présence de la langue et de la culture hispaniques dans ces régions.

La figure suivante met en relief la répartition des fonctions sociolinguistiques des langues en présence au Maroc et fait apparaître leurs disparités fonctionnelles :

Figure 3. Fonctions des langues

Langues	Fonctions													
	O	W	1	G	E	S	L	R	D	M	r	V	v	
AS	+	-	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	-	
AD	-	+	-	-	-	+	(+)	-	+	-	+	+	-	
A	-	-	-	+	-	(+)	+	-	-	-	+	-	+	
F	-	-	+	-	+	+	+	-	-	-	-	+	-	
E	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	-	-	-	

Les fonctions retenues ici sont en partie celles suggérées par Stewart (1970 : 540), notamment celles qui sont pertinentes pour l'analyse de la situation linguistique au Maroc, viz., O = langue officielle, W = langue de grande communication, 1 = langue internationale, G = langue qui marque un groupe social ou ethnique, E = langue d'enseignement, S = langue enseignée en tant que matière, L = langue littéraire ; R = langue liturgique, D = langues en rapport de diglossie. À ces fonctions il a été ajouté les fonctions tétraglossiques proposées par Gobard (1976), viz., M = langue mythique, à valeur spirituelle ; r = langue référentielle à valeur nationale et culturelle ; V = langue véhiculaire, utilisée dans les transactions liées à la vie urbaine ; v = langue maternelle vernaculaire, employée surtout dans les régions rurales. Évidemment, la spécification des fonctions se fait selon leur fonctionnement dans la société marocaine, par exemple l'on sait que l'espagnol est la deuxième langue internationale à l'échelon planétaire ; mais au Maroc, elle n'a pas ce statut dans le sens où les locuteurs marocains ne s'en servent pas généralement en tant que telle ; de même, le français a une fonction littéraire au Maroc puisqu'il existe des écrivains marocains qui l'emploient comme moyen d'expression littéraire, chose qui n'est pas le fait de l'espagnol. On peut discuter la question de savoir si le français est une langue véhiculaire au Maroc surtout que son usage se limite aux élites urbaines produites par l'enseignement bilingue ou francophone.

Il apparaît à l'évidence à travers la figure ci-dessus que les fonctions sociolinguistiques des langues constituent un indicateur de la hiérarchie des usages sociaux des langues. L'examen des fonctions sociolinguistiques des langues en usage dans la communauté marocaine révèle ainsi que les champs de la pratique sociale, et singulièrement les institutions participant du pouvoir symbolique, ont un effet discriminant sur les variétés linguistiques dans la mesure où ils consacrent certaines langues et en marginalisent d'autres.

1.8. Conclusion

La description des données du marché linguistique marocain fait apparaître la structuration de ce marché en un ensemble de variétés linguistiques hiérarchisées. La stratification de ce marché est fondée sur les relations de dominance qu'entretiennent les langues en présence ; c'est ainsi que le statut, les domaines

d'emploi et les fonctions des langues sont autant d'indicateurs qui concourent à assigner une valeur aux produits linguistiques selon les lois de formation des prix des produits symboliques qui y sont en situation de compétition.

Le marché linguistique est structuré de telle sorte que les langues non – maternelles, l'arabe standard et le français, occupent des positions privilégiées dans la hiérarchie des usages linguistiques, alors qu'y sont dépréciées les langues maternelles, l'amazighe et l'arabe dialectal; quant à l'espagnol, il se trouve totalement marginalisé par le français. L'on est ainsi en présence de deux paradigmes, celui des langues fortes, celles qui représentent un capital symbolique important et qui procurent à leurs détenteurs des profits substantiels, et celui des langues faibles, celles qui ne sont pas reconnues comme légitimes et auxquelles fait défaut le soutien de la logistique institutionnelle. Cependant, la compétition symbolique ne se limite pas à l'opposition de ces deux paradigmes, elle se déploie également à l'intérieur de chacun d'eux; les enjeux de cette compétition sont différents selon qu'elle s'instaure entre les langues maternelles ou entre les langues occupant une position de dominance sur le marché linguistique.

2. Marché linguistique et compétition symbolique

2.1. Introduction

Le marché linguistique marocain, ainsi que nous venons d'en décrire la charpente, est marqué par la diversité des langues. Les variétés linguistiques en présence sont hiérarchisées de telle sorte que les locuteurs, guidés par leur *habitus linguistique* (v. Bourdieu, 1982), aspirent à la maîtrise des produits linguistiques socialement valorisés. Il s'ensuit une forte compétition entre les langues, à savoir l'amazighe (le berbère), l'arabe standard, l'arabe dialectal et les langues étrangères, notamment le français, l'espagnol et de plus en plus l'anglais, de sorte que les conflits entre ces langues sont tantôt latents tantôt manifestes, selon les rapports de force qu'impliquent les usages sociaux de ces langues à travers la pratique sociale des sujets parlants. Le marché linguistique est ainsi le théâtre de la violence symbolique qui s'exerce dans le cadre des rapports diglossiques voire polyglossiques qu'entretiennent les langues en compétition, ces rapports se trouvent en constante entropie dans le champ social et sont sous-tendus par des enjeux liés à l'appropriation du capital symbolique.

Dans le but de saisir les modalités de l'interaction des langues dans la pratique langagière des sujets marocains, nous nous pencherons, d'une part, sur la structuration de l'*habitus linguistique* des locuteurs et, d'autre part, sur les *diglossies enchâssées* qui résultent des usages sociaux des variétés linguistiques.

2.2. Habitus linguistique et représentation

Dans une communauté marquée par la présence de plusieurs idiomes, il est évident que les agents sociaux – tout au moins ceux qui ont la capacité de le faire – tendent à acquérir les langues fortes sur le marché linguistique et corrélativement à marginaliser les langues faibles dans leurs pratiques symboliques. S'approprier le capital que représentent les langues fortes suppose que ces langues sont identifiées sur

l'échelle des valeurs linguistiques, acquises dans le cadre des instances légitimes, actualisées dans les champs requis et adéquates aux normes sociolinguistiques dominantes. On dira ainsi que le locuteur marocain adopte une stratégie déterminée dans l'acquisition des langues selon la structuration de son *habitus linguistique*, *habitus* que l'on peut définir comme étant l'ensemble des dispositions qui interviennent dans l'appropriation, la sélection, le classement, la reconnaissance et la performance des produits linguistiques concurrents.

Notre problème ici est de tenter de saisir le fonctionnement de *l'habitus linguistique* des locuteurs afin d'apprécier non seulement la formation de leur savoir linguistique mais aussi l'actualisation de ce savoir dans les pratiques langagières, c'est-à-dire les stratégies mises en œuvre par les locuteurs dans des situations de communication réelles. La saisie sur le vif de *l'habitus linguistique* des locuteurs marocains est une entreprise qui n'est réalisable que partiellement. En effet, rares sont les études consacrées à l'observation *in vivo* des pratiques langagières, plus rares encore sont les investigations qui ont pour objet de cerner les modalités de constitution des dispositions langagières et les conditions sociales qui sont à la base des distinctions que les locuteurs opèrent entre les produits linguistiques offerts sur le marché linguistique.

Les aspects de *l'habitus linguistique* des locuteurs sur lesquels nous disposons de données susceptibles de fournir une base empirique à l'analyse de la dynamique du marché linguistique relèvent de la représentation que les locuteurs se font de leur maîtrise des langues en présence, de leur stratification au niveau du marché linguistique et de leurs attitudes euphoriques ou dysphoriques à leur égard.

2.2.1. *Habitus linguistique et choix des langues*

Les locuteurs impliqués dans une situation plurilingue ont théoriquement la possibilité de choisir parmi les produits linguistiques en usage sur le marché linguistique, ce qui présuppose qu'ils sont en mesure de comprendre et de parler les différentes langues en présence. Au Maroc, cette postulation est largement hypothétique car, d'une part, le plurilinguisme est un fait individuel et non sociétal et, d'autre part, même à l'échelle individuelle, il est rare de trouver un locuteur qui maîtrise à la fois l'arabe standard, l'arabe dialectal, l'amazighe, le français et l'espagnol sur les plans de la production et de la réception au point de les employer avec une égale compétence dans tous les champs de la pratique langagière; la situation la plus communément observée est celle où les locuteurs pratiquent le mélange des langues.

Dans la situation la plus fréquente, le locuteur utilise de manière différenciée ou non deux langues dans son répertoire communicatif; nous avons alors deux cas de figure, le premier cas, le plus commun, est celui où le locuteur pratique la *diglossie*; le second cas, qui représente une situation toujours idéale, est celui où le locuteur pratique le *bilinguisme*. En dépit de l'absence de statistiques fiables, l'on peut raisonnablement admettre que le bilinguisme le plus répandu est de type amazighe-arabe dialectal, il est essentiellement le fait des sujets qui ont pour langue maternelle l'amazighe et accessoirement celui des locuteurs qui ont pour langue maternelle l'arabe dialectal, la première catégorie est de loin plus importante que la seconde. Les locuteurs amazighophones et arabophones, s'ils ont achevé le cycle de l'enseignement fondamental, ajoutent à leur langue maternelle une certaine compétence de l'arabe standard, du français et/ou de l'anglais ou de l'espagnol; cependant, on ne saurait dire que les lauréats de cet enseignement maîtrisent les langues de l'école, beaucoup s'en faut. C'est pourquoi il faut être prudent lorsque l'on parle de situation plurilingue au Maroc. Il existe certainement des individus qui maîtrisent plusieurs langues sur les plans de la compétence linguistique et de la compétence communicative, mais il s'agit d'un phénomène d'élite; la majorité des locuteurs scolarisés utilise un plurilinguisme approximatif, le plus souvent d'intellection seulement et que l'on serait d'ailleurs plus en droit de dénommer *diglossie* ou *polyglossie* selon les cas, dans la mesure où les locuteurs emploient les langues selon la situation de communication, avec des fonctions et des valeurs différenciées.

On peut donc dire que la majorité des amazighophones est bilingue (amazighe-arabe dialectal), que la minorité des arabophones est bilingue (arabe dialectal-amazighe), et en outre – sachant que l’analphabétisme touche environ 65 % de la population globale – on peut en déduire que le tiers de la population seulement peut être théoriquement impliqué dans des situations de communication où le choix parmi plusieurs langues est possible.

Il semble pourtant difficile de soutenir l’idée d’un choix absolu des langues. Prenons deux exemples pour illustrer notre propos. Un locuteur ayant pour langue maternelle l’arabe dialectal ne peut que parler le français plutôt que son idiome maternel s’il veut présenter la meilleure image de lui-même lors d’un entretien de recrutement dans le secteur privé. De même, un amazighophone ne choisit pas de s’exprimer en arabe devant la cour de justice, le choix qu’il fait est impératif car il a peu de chances d’être entendu s’il s’exprime en sa langue maternelle, à moins d’un acte à valeur symbolique. Par ces exemples nous voulons signifier que la sélection que fait un locuteur plurilingue d’une langue déterminée dans son répertoire langagier est soumise à des conditions sociales; il s’agit d’un choix qui n’est à vrai dire ni libre ni accidentel car la dynamique qui anime le marché linguistique au Maroc est régie par des lois qui imposent l’emploi de telle ou telle langue dans telle ou telle situation de communication, selon la valeur de cette langue et selon la langue que requiert le champ concerné. C’est dire qu’en définitive, le locuteur est sommé par des lois implicites d’employer la *langue légitime*; les lois et les règles de l’usage approprié des langues font partie de la compétence sociolinguistique intériorisée par les locuteurs.

Cependant le statut des langues, leurs fonctions et leur valeur ne sont pas soumis au principe de l’immuabilité, ce qui veut dire que la hiérarchie des langues n’est pas une donnée rivee au socle d’une société elle-même immuable, le marché linguistique est une réalité dynamique qui se restructure en fonction du processus de structuration-restructuration de la société; la compétition, qui suppose conflit et lutte, constitue le principe de la dynamique du marché linguistique.

2.2.2. *Savoir linguistique, attitudes et représentations*

Dans une communauté marquée par la diversité des idiomes, à l’instar de celle du Maroc, il est important pour la compréhension des lois de fonctionnement du marché linguistique de savoir comment les locuteurs se représentent ces idiomes, quelles valeurs ils leur attribuent et comment ils les hiérarchisent, car les langues ne sont pas uniquement utilisées comme un moyen de communication neutre et aseptisé, elles font aussi l’objet d’un investissement psychologique et de représentations sociales (v. 10delet 1989). Or dans le contexte du marché linguistique marocain, si la saisie de la construction de l’*habitus linguistique* des locuteurs marocains n’est pas une entreprise facile à réaliser, celle de l’évaluation du marché linguistique par ces mêmes locuteurs n’est pas moins malaisée, car ce sous-champ de la connaissance n’échappe pas à la règle générale selon laquelle la formation marocaine demeure un objet insuffisamment investi par la connaissance scientifique.

En dépit de cette réserve générale, nous exploiterons les matériaux fournis par les quelques études à caractère empirique disponibles en vue d’examiner les dispositions sélectives des locuteurs à l’égard des langues et partant les modalités de structuration du marché linguistique.

L’investigation sur le savoir linguistique supposé de la population étudiante effectuée par Gravel (1979 : 227) révèle que les langues en présence sur le marché linguistique s’ordonnent ainsi selon le degré de maîtrise que les sujets croient avoir au niveau de l’expression orale : arabe dialectal (91 %) > français (77 %) > arabe standard (73 %) > amazighe (23 %); précisons que l’échantillon enquêté est constitué d’un groupe de 850 étudiants du Département d’anglais de la Faculté des Lettres de Rabat, titulaires du baccalauréat au début des années 1970. On peut interroger l’exhaustivité de cette enquête car il s’agit, d’une part, d’une

enquête qui ne reflète pas la situation actuelle marquée par l'arabisation intégrale de l'enseignement secondaire et, d'autre part, d'un échantillon peu représentatif car limité à une population spécifique. Ces prévisions apportées, on saura au moins que la population étudiante est dans une certaine mesure plurilingue, que la majorité parle l'arabe dialectal et que moins du quart de cette population est amazighophone.

Les précédentes réserves méthodologiques se trouvent partiellement levées dans la recherche d'Elgherbi (1993) effectuée auprès d'un échantillon de population formé d'élèves, d'enseignants et d'*administratifs* de l'Éducation Nationale résidant à Meknès. L'objectif spécifique des enquêtes réalisées est d'étudier l'attitude à l'égard du français, la place de ce dernier dans le système éducatif et son impact sur la réussite ou l'échec scolaire. Des indications éloquentes sont données sur la hiérarchisation des langues de l'école selon l'*habitus linguistique* des sujets; en effet à la question *Pouvez-vous classer ces langues (de 1 à 4) selon le degré d'utilité que vous leur voyez? (anglais, arabe, français, espagnol)*, les réponses fournies par les sujets donnent le classement suivant (en %) :

Figure 1. Représentation et classement des langues

Ordre	Arabe	Français	Anglais	Espagnol
1	54.19	32.38	18.48	0.47
2	20.20	43.81	29.38	0.47
3	20.20	22.38	43.60	13.68
4	5.42	1.43	8.53	85.38

(Source : Elgherbi, 1993 : 86)

D'après cette évaluation subjective du degré d'utilité des langues, on peut dire que les sujets ont intériorisé une échelle de valeurs linguistiques qui structure leur *habitus*, dans la mesure où ils échelonnent les langues de l'école (l'arabe standard, le français, l'anglais et l'espagnol) en fonction de la valeur dont elles sont dotées et aussi selon les représentations qu'ils ont de ces langues. La perception qu'ils ont de la structuration du marché linguistique fait qu'ils adoptent le comportement langagier le plus approprié à leurs intérêts; c'est ainsi que le choix qu'ils font de l'usage des langues est régi *grosso modo* par la hiérarchisation des langues telle qu'elle semble se présenter d'après les données de la figure précédente, c'est-à-dire : *arabe standard* → *français* → *anglais* → *espagnol*.

Ainsi qu'il apparaît à travers les résultats des deux enquêtes précédentes, la hiérarchisation des langues subit des changements significatifs. En effet, si nous ne considérons que la position de l'arabe standard et celle du français, il appert que le français précède l'arabe standard dans le travail de Gravel (*idem*) et qu'inversement l'arabe standard précède le français dans celui d'Elgherbi (*idem*); nous sommes là en face d'un *changement attitudinal* en cours. Il est probable qu'un faisceau de facteurs explicatifs entre en ligne de compte dans un tel changement, les progrès de l'arabisation en milieu scolaire constituent sans doute un facteur important. La position que l'arabe standard occupe dans la hiérarchie des langues dénote certainement aussi l'attachement des sujets à la langue institutionnelle (institutions religieuses et institutions séculières), attachement qui ne signifie pas pour autant l'exclusion des autres langues, puisque le français maintient sa position privilégiée de première langue étrangère dans la conscience linguistique des sujets. Notons également que l'anglais, ainsi que l'ont montré d'autres études (v. Sadiqi, 1991), progresse sur la scène linguistique marocaine, il représente incontestablement la deuxième langue étrangère du pays devant assez largement l'espagnol, qui a beaucoup rétrogradé sur le marché marocain des biens symboliques. Le classement-reclassement des produits linguistiques dominants dénote la compétition qui les oppose sur le marché linguistique en vue de procurer aux sujets le maximum de profits symboliques et matériels; l'intervention institutionnelle en termes d'aménagement linguistique en faveur de l'arabisation y joue le rôle de soutien

logistique qui conforte la position de l'arabe standard en tant que langue légitime, *langue de la loi et langue-loi*.

L'attitude des sujets à l'égard des langues en présence est également un indicateur qui permet d'approcher la formation de l'*habitus linguistique* des locuteurs marocains. Cet aspect de l'*habitus linguistique* que sont les attitudes langagières permet de saisir aussi les représentations que l'on se fait de ces langues. Cette approche demeure cependant approximative en raison des limitations des investigations empiriques réalisées jusqu'ici, lesquelles investigations se limitent à des échantillons de population assez réduits sur les plans du nombre de sujets enquêtés et de la nature des variables retenues. Dans ces conditions, il ne paraît pas possible de fournir une image fidèle de la réalité sociolinguistique du Maroc, dans la mesure où les enquêtes effectuées ne concernent que des groupes sociaux limités à la couche des sujets éduqués, c'est-à-dire ceux qui sont alphabétisés et plus spécifiquement les élèves, les étudiants et les enseignants, qui constituent le champ privilégié de ce type de recherches. Cela est certainement dû à des facteurs de divers ordres, la technique d'investigation par questionnaire adoptée exclusivement par certains chercheurs y est sans doute pour quelque chose, car cette technique exclut d'emblée la population analphabète, laquelle, rappelons-le, représente les deux tiers de la population globale ; il est sûr que l'interview est plus appropriée que le questionnaire si l'on veut produire un travail tendant à être plus fiable, mais les problèmes méthodologiques qu'affronte toute recherche de terrain au Maroc sont réels et bien souvent difficiles à contourner.

Dans l'étude consacrée par Elbiad (1985, 1991) aux facteurs sociolinguistiques qui impulsent le processus d'arabisation et ceux qui le bloquent, intéressons-nous notamment à l'attitude des sujets enquêtés (des étudiants et des cadres) à l'égard des langues en présence, viz., l'arabe standard (AS), l'arabe dialectal (AD), l'amazighe (A) et le français (F) en considérant de façon particulière les données chiffrées (en %) que livre cette étude sur l'appréciation subjective des sujets quant à la qualité des langues (*beauté, facilité, difficulté*), à leurs propriétés (*archaïsme, précision, technicité, romantisme*) ou à leur fonction (*langue de développement, langue de l'avenir*) :

Figure 2. Attitudes et représentations des langues

Variables	A	AD	AS	F
La plus belle à parler	7.0	9.6	39.6	11.2
La plus difficile à apprendre	13.2	0.6	18.9	11.3
La plus facile à écrire	0.5	-	39.5	32.4
La plus archaïque	35.1	24.4	17.6	4.6
La plus précise	1.1	1.1	48.6	17.1
La plus utile	-	2.2	32.0	19.9
La plus technique	-	1.2	20.8	20.8
La plus romantique	1.8	1.2	59.2	14.2
La plus développée	0.5	1.1	32.4	12.6
La plus utile à l'avenir	0.6	0.6	63.0	2.8

(Source : Elbiad, 1991 : 37)

L'attitude des sujets telle qu'elle ressort des données de la figure ci-dessus permet de dresser la hiérarchie de ces langues, hiérarchie fondée sur la représentation linguistique que les locuteurs ont intériorisée, i.e., *arabe standard* → *français* → *arabe dialectal* → *amazighe*. Partant de cette hiérarchie et des indices affectés aux variables, on peut déduire que l'arabe standard est la langue la plus prestigieuse dans la conscience des locuteurs, il est spécifié par les attributs traditionnels qui sont les siens, à savoir la *beauté de l'élocution, le charme qu'il produit sur l'oreille, la rhétorique, la poéticité, voire la sacralité* (cf. Ferguson, 1970) ; il reçoit aussi des attributs nouveaux, il est considéré comme *plus développé, plus précis, plus utile* que le français ; il

est enfin perçu comme étant *aussi technique* que le français. Il est intéressant de noter ces dernières spécifications car, d'aucuns admettent que l'arabe standard est un langage classique ayant besoin de se revitaliser et de se moderniser pour accéder au statut de langue moderne, d'idiome scientifique. Rappelons que ce qui fait la force et l'attrait de l'arabe standard, ce sont ses fonctions mythiques et référentielle qui sont à la base de la forte charge affective dont il fait l'objet. En outre, on peut postuler que la *valorisation idéelle* de cette langue participe d'une certaine manière de sa *sublimation* et, corrélativement, de l'autovalorisation du sujet qui la parle ; en quelque sorte *parler une belle langue, c'est être beau soi-même* ; on remarquera ici que le *profit symbolique* que retire le locuteur de l'usage d'une telle langue relève du *profit narcissique*.

Ce changement de perception au niveau de la représentation langagière chez les locuteurs de l'arabe standard dénote une évolution de type euphorique dans l'incorporation de nouvelles dispositions mentales et sociales qui sont à la base de la constitution de *l'habitus linguistique*, ce changement de disposition à l'égard de l'arabe standard est certainement l'une des conséquences du processus d'arabisation de l'enseignement et de l'administration. Mais le fait que le français continu d'être relativement bien positionné indique l'attrait que cette langue exerce sur les consciences et sa prégnance dans les pratiques langagières. Intéressante aussi est la représentation négative que les locuteurs ont des langues maternelles ; en effet, l'amazighe et l'arabe dialectal sont considérés comme étant les langues les *moins belles*, les *plus difficiles*, les *moins utiles* et les *plus archaïques*. Cette représentation s'écarte paradoxalement de la conception qui fait de la langue maternelle celle de l'identité première, de l'affect, ou encore, ainsi que l'écrit Grandguillaume (1991 : 54) « *celle dans laquelle tout individu a structuré sa personnalité, langue du désir et du rêve. Langue qui est la source de la créativité authentique* ».

La stigmatisation des langues maternelles par les locuteurs est un fait qui ressort également de l'enquête réalisée à Marrakech par Tounsi (1993). L'objet de cette enquête est l'examen des attitudes et des pratiques langagières d'un groupe de 174 sujets, dont 65,51 % d'arabophones (musulmans et israéliques) et 34,48 % de berbérophones. La question relative aux attitudes est ainsi formulée :

Veillez indiquer avec le signe (+) la langue qui fait l'objet de votre attitude positive, et avec le signe (-) celle qui est sujette à votre attitude de négative : le français (F), le tachelhite (variété de l'amazighe, A), l'arabe dialectal (AD), l'hébreu (H), l'arabe littéraire (AS).

Or les sujets ont fourni des réponses tranchées quant à leur attitude (en %, idem : 201, 205) :

(i) attitude positive.

AS : 39,65 ; F : 27,58 ; A : 10,34 ; AD : 8,62 ; H : 0,57 ; sans réponse : 13,21.

(ii) attitude négative.

A : 32,75 ; AD : 24,71 ; F : 16,09 ; H : 12,64 ; AS : 6,89 ; sans réponse : 6,89.

On pourrait interroger le degré de fiabilité de ces chiffres en discutant le libellé de la question, la langue employée lors de la soumission du questionnaire, les conditions pragmatiques d'administration du questionnaire, le statut de l'enquêteur et sa perception par l'enquêté, etc. On peut cependant difficilement nier une tendance bien ancrée dans l'habitus linguistique des sujets, qui les conduit à adopter une attitude négative à l'égard de leur langue première, ce qui est un indice des préjugés linguistiques et sans doute aussi de la dépréciation de soi.

Tel que nous venons de voir sa structuration, *l'habitus linguistique* des locuteurs marocains, fonctionne comme un dispositif comprenant des principes généraux qui engendrent et organisent les pratiques et les représentations langagières des sujets parlants ; ces principes expliquent la perception que ces sujets ont du marché linguistique et les valeurs qu'ils accordent aux produits linguistiques qui y sont en situation de

concurrence. Les représentations et les conduites langagières des locuteurs sont socialement signifiantes; elles impliquent que l'interaction des langues en présence est génératrice de conflits dont les enjeux principaux sont l'expression de l'identité individuelle et collective et l'investissement du champ de la modernité.

2.3. Bilinguisme avec et sans diglossie

Les études empiriques consacrées au problème du plurilinguisme au Maroc (v. Abbassi, 1977; Gravel, 1979; Bentahila, 1983, etc.) montrent que les sujets enquêtés considèrent le français de moins en moins comme une *séquelle de la colonisation* ou un *outil de la présence néo-coloniale* et de plus en plus comme la *langue qui permet l'accès à la modernité et l'ouverture sur le monde extérieur*. Il semble que les années du discours qui agite le spectre du *drame colonial* et de *l'impérialisme linguistique* sont passablement émusées et que les sujets, en recouvrant leur identité nationale par l'affermissement des positions de la *langue légitime*, i.e., l'arabe standard, ne ressentent plus la présence du français comme une agression mais bien comme un capital à acquérir pour être compétitifs sur le marché des biens matériels et des biens symboliques. Le bilinguisme est dès lors intériorisé en tant qu'option linguistique viable et crédible; ceci est vrai en général en milieu urbain, cependant dans certains groupes traditionalistes, l'usage exclusif de l'arabe standard est de rigueur même au sein de la famille.

La population scolaire constitue un secteur social sensible à la question de *l'arabisation*, notamment les élèves car ils sont directement impliqués dans le processus d'arabisation de l'enseignement; c'est pourquoi il est tout à fait pertinent de se pencher sur leur attitude à l'égard de ce phénomène. L'une des questions importantes à élucider concerne l'attitude des sujets quant à la coexistence de l'arabe standard et du français: *sont-ils pour une arabisation exclusive ou sont-ils plutôt pour un bilinguisme équilibré?*

Les réponses fournies par l'échantillon de population scolaire qui a fait l'objet de l'enquête d'Elgherbi (1993) indiquent que les sujets préfèrent en majorité le bilinguisme arabe-français (75.58 %), ils rejettent à la fois l'arabophonie exclusive (3.49 % seulement sont pour) et la suprématie de la francophonie (0 % pour); ce qui fait écrire à l'auteur (*idem*: 39): « *La langue arabe a permis autrefois un dialogue des cultures et on ne peut se prévaloir de sa défense et travailler dans le même temps à l'instauration d'un monolinguisme sauvage et à la négation de l'Autre* ».

Le problème du bilinguisme se pose avec acuité dans l'enseignement. L'expérience marocaine en matière d'éducation publique est passée d'un régime où l'essentiel de l'enseignement était dispensé en langue française (langue, sciences et histoire-géographie), l'arabe n'étant utilisé que dans l'enseignement de la langue, de l'instruction religieuse et de l'instruction civique, à un autre régime où, dans l'enseignement fondamental et secondaire, le français n'est plus inculqué qu'en tant que matière (sauf dans les branches techniques). Les chercheurs, les didacticiens et les pédagogues se sont intéressés aux incidences du bilinguisme sur la réussite ou l'échec scolaire. Citons en guise d'exemple une enquête récente menée par Aarts, de Ruiter et Verhoeven (à paraître) parmi une population d'élèves marocains de l'enseignement primaire, constituée de deux échantillons dont l'un réside en Hollande et l'autre au Maroc. L'objectif de cette étude est de comparer le degré de maîtrise de l'arabe standard dont font preuve les sujets des deux groupes dans le but d'améliorer l'enseignement de cette langue en Hollande. Le comportement linguistique des élèves du primaire est intéressant à étudier car il permet de saisir les données du problème du bilinguisme en amont. L'enquête effectuée au Maroc dans un certain nombre d'établissements de Rabat et de Nador a touché au total 242 élèves dont l'âge moyen est de 12 ans. Considérons ce qui nous préoccupe au premier chef ici, à savoir l'usage que font les élèves de l'arabe standard et du français et leur attitude à l'égard de ces deux langues, sachant qu'ils sont scolarisés dans l'enseignement public où le français n'est enseigné qu'à partir de la troisième année de l'enseignement fondamental.

La figure suivante livre les proportions des élèves qui, d'une part, emploient l'arabe standard et/ou le français dans les domaines de la *lecture* et de la *correspondance* et, d'autre part, évaluent ces deux langues en termes d'*importance* et de *beauté* :

Figure 3. Bilinguisme arabe standard – français

Variables	AS	AS > F	AS = F	AS < F	F
lecture	30.3	43.7	11.7	13	1.3
correspondance	59.3	26.2	4.7	9.3	0.5
importance	24.7	11.7	56.9	1.7	5
beauté	18.7	4.1	71.4	2.5	3.3

(Source : Aarts, de Ruiter et Verhoeven, 1996)

Cette figure montre que les élèves ont en majorité une préférence pour le bilinguisme arabe standard-français (AS = F) au niveau représentationnel; en effet, la plupart des sujets considèrent que les *deux langues sont aussi importantes* (56.9 %) *et aussi belles* (71.4 %) *l'une que l'autre*. Il est néanmoins révélateur que tout en optant pour le bilinguisme, les élèves ont tendance à placer l'arabe standard au premier plan dans les usages qu'ils font des deux langues. Cette préférence découle logiquement du fait qu'ils maîtrisent relativement mieux l'arabe standard que le français, notamment au niveau de l'expression orale et écrite, ce qui est une situation normale puisque ces élèves n'ont reçu en moyenne que deux années d'enseignement du français.

Si le bilinguisme arabe-français semble être l'option préférée par les sujets, il serait intéressant de s'interroger aussi sur la réalité de ce bilinguisme, en examinant la compétence des locuteurs dans les deux langues. Mais, à notre connaissance, il n'existe pas d'étude globale permettant de comparer le degré de maîtrise des deux langues à une large échelle pour conclure à la tangibilité de ce bilinguisme souhaité, on peut néanmoins évaluer le sentiment que les sujets ont de leur compétence dans les deux langues en exploitant les données disponibles.

Le questionnaire soumis par Gravel (1979 : 226-285) à un échantillon de population estudiantine comporte un certain nombre de questions relatives à la compétition de l'arabe standard et du français. Or les réponses indiquent que les sujets ont une préférence pour le français, l'arabe ne recueille les suffrages des enquêtés que pour la *beauté de sa calligraphie*. Cette situation, nous l'avons dit, caractérise un échantillon particulier de la population estudiantine des années 1970, on peut se demander si les données de la compétition linguistique ont qualitativement changé depuis avec le renforcement du processus d'arabisation. Le travail d'Elbiad (1985, repris en 1991) sur l'arabisation et ses effets sur la situation sociolinguistique permet de répondre en partie à cette interrogation dans la mesure où il fournit des indications relatives aux habiletés linguistiques supposées des sujets enquêtés en arabe standard (AS) et en français (F). La figure ci-dessous donne en (%) pour chacune des habiletés retenues la proportion des sujets qui estiment avoir un certain niveau; les habiletés considérées sont *l'expression orale, la compréhension orale, la composition et la lecture*; l'échelle de compétence est décomposée en quatre degrés : *parfait, bon, moyen et faible* :

Figure 4. Bilinguisme et habiletés linguistiques

Habilités linguistiques	Degré de maîtrise			
	parfait	bon	moyen	faible
<i>Arabe standard</i>				
expression orale	36.5	28.0	10.1	1.1
compréhension orale	54.7	30.0	2.2	0.6
composition	52.4	21.6	6.5	1.1
lecture	62.7	19.5	4.9	0.5
<i>Français</i>				
expression orale	36.8	29.2	8.6	0.5
compréhension orale	50.3	24.9	5.5	5.5
composition	48.3	26.7	7.2	0.6
lecture	63.0	19.3	1.7	1.7

(Source : Elbiad, 1991 : 32)

L'observation des chiffres que donne cette figure conduit à constater que les sujets pensent avoir sensiblement le même degré de compétence pour les mêmes habiletés, aussi sont-ils *a priori* capables de pratiquer un bilinguisme équilibré, ce qui présuppose que les locuteurs ont la même aisance dans les deux langues pour le même type d'habileté ; en effet, à peu près la même proportion des sujets considère avoir une maîtrise parfaite aussi bien en arabe standard qu'en français pour les quatre habiletés retenues : l'expression orale (36.5 %-36.8 %), la compréhension orale (54.7 %-50.4 %), la composition (rédaction) (52.4 %-48.3 %) et la lecture (62.7 %-63 %). Ceci en supposant évidemment que les groupes de sujets sont identiques dans les différents cas, ce qui signifierait par exemple que le groupe des sujets qui estiment avoir une parfaite maîtrise de l'expression orale en arabe standard est le même que celui qui a le même degré de maîtrise pour la même habileté en français.

La question à caractère théorique et empirique qui se pose au sujet de ce que nous avons appelé jusqu'ici *bilinguisme* est de savoir si les sujets qui se déclarent bilingues maîtrisent la *compétence linguistique* aussi bien que la *compétence communicative* des deux langues au point de gérer de façon adéquate dans leur pratique langagière un *bilinguisme coordonné et symétrique* ou si le degré de maîtrise des deux systèmes sur les plans linguistique et sociolinguistique n'est qu'approximatif. Les études dont nous disposons ne permettent malheureusement pas de répondre à cette question car il s'agit quasiment d'études sur les jugements des sujets à partir de questionnaires et d'interviews et non d'investigations positives permettant d'évaluer objectivement le *savoir linguistique* et le *savoir-faire sociolinguistique* des sujets sur la base de tests fiables.

2.4. Diglossies enchâssées

La dynamique du marché linguistique met en évidence la mise en place d'un réseau de *diglossies enchâssées* assez similaire à celui rencontré dans les sociétés africaines (cf. Calvet, 1987). Au Maroc, on peut dire qu'il existe trois types majeurs de diglossies, viz., la diglossie arabe standard-arabe dialectal, la diglossie

arabe dialectal-amazighe et la diglossie arabe standard-français. Avant de les considérer successivement, rappelons que la notion de *diglossie* s'applique à toute situation sociolinguistique relativement stable dans laquelle deux variétés linguistiques génétiquement apparentées ou non coexistent au sein de la même communauté linguistique, l'une des deux variétés étant reconnue comme *haute* et l'autre *basse*. Les deux variétés se distinguent, d'une part, par leurs *attributs sociolinguistiques*, i.e., contrairement à la variété basse, la variété haute est standardisée, elle est utilisée dans des situations de communication formelles et officielles, elle est prestigieuse, elle véhicule la littérature classique ou savante, elle est acquise dans le cadre d'une éducation formelle; d'autre part, les deux variétés se distinguent par leurs *structures linguistiques*, notamment une plus grande complexité de la morphosyntaxe, du lexique et de la phonologie de la variété haute par rapport aux structures de la variété basse.

2.4.1. La diglossie arabe standard-arabe dialectal

La diglossie arabe standard-arabe dialectal est un type bien connu dans la littérature (v. Ferguson, 1959). Les deux variétés sont génétiquement apparentées et ont des fonctions sociolinguistiques complémentaires; en effet, l'arabe standard représente la *variété haute*, prestigieuse; elle est employée dans les situations de communication marquées par la formalité, notamment dans le champ religieux et dans les différentes institutions administratives, éducatives et culturelles; quant à l'arabe dialectal, il représente la *variété basse*, commune, laquelle est utilisée dans les contextes où la communication se déroule entre les interlocuteurs de manière informelle ou semi-formelle.

Cependant, contrairement à la postulation de Ferguson (*idem*) selon laquelle la situation diglossique est relativement stable, la diglossie arabe standard-arabe dialectal a tendance à se transformer en un continuum linguistique par l'émergence d'une variété médiane, un mésolecte s'intercalant entre les deux variétés distantes, il en résulte que le passage de la variété haute à la variété basse ou l'inverse se fait non plus de manière abrupte en quittant un système linguistique pour un autre, mais se déroule de façon douce et continue, car la base structurelle de l'*arabe médian* est en quelque sorte le commun dénominateur des structures des deux systèmes de base, celui de l'arabe standard et celui de l'arabe dialectal. En effet, l'*arabe médian*, ainsi qu'il a été dit précédemment, constitue une variété hybride empruntant *grosso modo* à l'arabe standard son lexique et à l'arabe dialectal sa morphologie et sa phonologie, l'arabe dialectal ici étant fondamentalement la variété citadine dépourvue des marques idiosyncrasiques. Sur le plan fonctionnel, l'*arabe médian* est employé essentiellement dans les usages formels de la communication orale par les interlocuteurs alphabétisés; c'est en particulier le code d'interaction des élites urbaines et accessoirement rurales.

2.4.2. La diglossie arabe dialectal-amazighe

La diglossie arabe dialectal-amazighe est un type de diglossie qui ne répond pas exactement à la définition de Ferguson (*idem*) dans la mesure où les deux variétés sont en relation diglossique sur le plan de leurs fonctions sans l'être sur le plan de leurs structures. En effet, les deux langues ne sont pas directement apparentées, rappelons que l'arabe dialectal est une langue sémitique et que l'amazighe est une langue chamitique. Leurs structures linguistiques sont bien distinctes même si, en raison de leur contact séculaire continu, l'emprunt lexical et le calque syntaxique constituent des phénomènes largement et massivement attestés dans les deux sens. Sur le plan sociolinguistique, nous avons vu que les deux variétés ne sont pas douées de prestige, elles véhiculent la *littérature populaire* surtout orale, elles ne sont pas enseignées et sont employées dans les secteurs informels de la communication. Les deux variétés ont donc *a priori* le même statut, ce qui implique qu'elles n'entretiennent pas de relations de dominance.

En fait, dans cette diglossie, qui est pratiquée essentiellement par les amazighophones installés en milieu urbain, on peut considérer que *l'arabe dialectal constitue la variété haute et l'amazighe la variété basse* car, sur le plan des fonctions sociolinguistiques, l'arabe dialectal représente la variété véhiculaire et transactionnelle à l'échelle nationale ; l'amazighe est la variété vernaculaire en milieu urbain amazighophone, où son domaine d'usage privilégié est la famille. Ainsi que nous le verrons plus en détail ultérieurement, dans les communautés urbaines, l'amazighe constitue la variété dominée dans le binôme arabe dialectal-amazighe.

2.4.3. La diglossie arabe standard-français

Cette diglossie est encore plus particulière que les précédentes puisque non seulement les deux langues ne sont pas génétiquement apparentées mais en outre il n'est pas aisé d'y reconnaître la variété haute de la variété basse. La diglossie arabe standard-français est le fait exclusif des élites urbaines formées dans le cadre de l'enseignement bilingue. Nous avons vu ici même que les sujets interrogés lors des différentes enquêtes (Elbiad, 1985; Elgherbi, 1993) se déclarent en majorité favorables au bilinguisme arabe standard-français, un bilinguisme dit *équilibré*. Mais l'on sait que dans la réalité, les locuteurs sont rarement de vrais bilingues, dans le sens où généralement ils ne maîtrisent pas parfaitement les deux langues au point de les employer indifféremment dans la communication quels que soient la situation de communication, l'interlocuteur, le sujet de la conversation, etc. On peut même avancer que le *bilinguisme symétrique, d'intellection et d'expression*, dans lequel le sujet a la maîtrise de la *compétence linguistique* et celle de la *compétence communicative* des deux langues au niveau de la réception et de la production, est un phénomène individuel et non un fait de société. Ce que l'on observe généralement, c'est l'usage différencié de l'arabe standard et du français selon les situations de communication. L'arabe standard fonctionne dans les domaines des institutions éducatives, culturelles, religieuses et administratives exigeant l'emploi de la langue officielle ; en revanche, le français s'emploie dans les champs de la modernité, c'est-à-dire l'enseignement scientifique et technique, les secteurs de l'économie moderne et la recherche, et également dans la communication au sein de la famille et à l'extérieur entre les interlocuteurs appartenant au milieu des élites urbaines occidentalisées.

Peut-on reconnaître dans cette diglossie une variété haute dominante et une autre basse dominée ? L'arabe standard bénéficie d'un certain nombre d'atouts symboliques qui, en théorie du moins, l'habilitent à être considéré comme la *variété haute*. Rappelons que l'arabe standard est la langue officielle des institutions étatiques publiques et religieuses, qu'il est le véhicule de la culture savante et qu'il est la langue qui unit la communauté arabe. Cependant cette langue, ainsi qu'on le verra dans le détail plus loin, subit une forte concurrence de la part du français, qui est généralement perçu comme la langue de la modernité ; de ce fait, cette dernière langue ne peut être considérée comme *variété basse*. Nous sommes donc là devant un paradoxe.

En fait, dès lors que l'on a reconnu la complexité de cette situation diglossique, il devient nécessaire de considérer l'interaction des deux variétés de façon dynamique dans le cadre de la structure sociale. La formation sociale marocaine est dite composite (v. Pascon, 1977), c'est-à-dire qu'elle renferme certains aspects sociaux, économiques et culturels par lesquels elle est traditionnelle et d'autres par lesquels elle tend vers la modernité. En postulant sur le plan symbolique que l'arabe standard et le français véhiculent respectivement la tradition et la modernité, cela ne signifie pas *ipso facto* que le premier représente la *variété basse* et le second la *variété haute*. La distribution des usages sociolinguistiques des deux langues se fait selon les sous-champs symboliques, de telle sorte que dans certains sous-champs c'est l'arabe standard qui est la variété socialement prestigieuse, par exemple ceux de la liturgie, de la politique et de la culture savante traditionnelle, alors que dans d'autres sous-champs, comme ceux des sciences, des techniques, des secteurs modernes de l'économie, etc., c'est le français qui fonctionne comme *variété haute*.

Ce paradoxe peut-il être dépassé? En d'autres termes, la formation marocaine est-elle figée dans sa composition ou est-elle en voie de transition linguistique? Si le *statu quo* se maintient dans l'avenir, elle connaîtra le même type de diglossie indécise que celui que nous vivons actuellement; en revanche, si la situation symbolique évolue vers une situation de changement en matière de politique linguistique, les termes de la diglossie seront modifiés qualitativement; cette modification pourrait alors prendre deux directions opposées selon les décisions symboliques centrales, si la nature des options retenues s'enracinait dans la tradition, l'arabe standard serait conforté, si au contraire la société civile optait pour l'ouverture sur le monde occidental, la position de la langue étrangère, le français ou l'anglais, serait affermie. L'une des confusions de la situation symbolique actuelle découle assurément de l'attitude velléitaire et mitigée en matière de gestion de la situation linguistique.

2.5. Conclusion

Il ressort des recherches ayant pour objet le plurilinguisme au Maroc que les locuteurs sont engagés dans plusieurs types de situations où le bilinguisme avec diglossie prédomine. On peut décrire ainsi cette situation: généralement, les sujets ayant pour langue première l'amazighe tendent à être *diglosses* dans la mesure où ils emploient alternativement au moins leur langue maternelle et l'arabe dialectal, les sujets alphabétisés peuvent en outre utiliser l'arabe standard et éventuellement le français; quant aux sujets dont l'arabe dialectal est la langue première, ils peuvent être monolingues s'ils n'ont pas été scolarisés, *diglosses* s'ils emploient l'arabe dialectal et l'arabe standard ou encore *triglosses* s'ils sont en mesure de communiquer aussi en français ou en espagnol.

La diglossie est ainsi un phénomène sociolinguistique inhérent aux formations sociales hétérogènes, voire extraverties; elle s'explique par la compétition des produits linguistiques au sein du marché des biens symboliques et consécutivement par la dominance que subissent les produits linguistiques locaux faibles. En effet, dans leur pratique langagière, les locuteurs se comportent à l'égard des langues en présence selon les lois du marché linguistique, en fonction de la valeur de ces langues. C'est pourquoi les sujets sont en quelque sorte condamnés à la *diglossie*, c'est-à-dire à communiquer dans une situation où la dichotomisation des usages sociaux des langues conduit au classement de celles-ci, donc à leur hiérarchisation en langues fortes et en langues faibles, selon que ces langues investissent les champs dispensateurs de profits symboliques et matériels ou se cantonnent dans leurs derniers retranchements.

3. Modernité et conflit linguistique

3.1. Introduction

Il a été démontré précédemment que l'arabe standard et le français constituent les langues fortes sur le marché linguistique au Maroc. En effet, par leur statut, leurs attributs et leurs fonctions sociolinguistiques, ces deux langues dominent dans les champs de la production sociale qui dispensent tant le *capital symbolique*, en termes de distinction et de reconnaissance, que le *capital matériel*, en termes de profits et de privilèges.

Cependant les deux langues n'ont ni la même valeur symbolique ni les mêmes usages sociaux ; en outre, elles occupent des positions différentes dans l'*habitus linguistique* des locuteurs. C'est pourquoi nous avons considéré cette situation comme l'illustration d'un type particulier de *diglossie*, même si les deux langues ne sont pas apparentées. Il s'agit d'une forme de *diglossie instable*, c'est-à-dire que les positions acquises par chacune des langues ne sont pas définitives, elles évoluent en fonction des rapports de forces entre leurs usagers respectifs sur le marché des biens symboliques. Le terrain où se manifeste le conflit de la façon la plus visible est l'enseignement public où le français est tantôt généralisé et tantôt marginalisé, tantôt adulé et tantôt honni, selon la conjoncture et en fonction des rapports de forces entre les tenants de l'arabisation et les pragmatiques parmi les concepteurs et les décideurs. Nous utilisons ici la notion de *conflit linguistique* pour signifier les rapports de forces existant entre les langues en contact, rapports qui reflètent au niveau de l'ordre symbolique les antagonismes entre les groupes sociaux qui s'identifient à telle ou telle langue et qui s'en servent comme un capital permettant de réaliser des profits matériels et symboliques (cf. Aracil, 1965).

Nous allons tenter ici d'analyser le conflit qui s'instaure entre les langues en position de dominance sur le marché linguistique, en examinant la logistique dont disposent les langues fortes, précisément l'arabe standard, le français et l'anglais, et les stratégies développées par les groupes sociaux qui les soutiennent en vue d'investir le champ de la modernité pour en être le véhicule symbolique.

3.2. Arabisation et stratégie de légitimation

Certes, l'arabe standard et le français sont les deux codes dotés des indices les plus élevés à la *bourse des valeurs linguistiques* sur le marché marocain, mais leur cote n'est ni égale ni constante. En effet, leur valeur est fonction du champ dans lequel ils sont employés par les agents sociaux. Par exemple, la maîtrise de l'arabe standard donne accès à un certain nombre de professions en rapport avec les domaines qui ont trait aux questions religieuses comme *l'enseignement originel, l'imamat, les habous* etc., ou ceux qui sont en rapport avec la justice comme la judicature et le barreau, ou encore l'enseignement des lettres arabes, des études islamiques et des sciences humaines. En revanche, le français constitue le sésame des secteurs de l'économie moderne ; c'est ainsi, par exemple, que le candidat à l'embauche dans une entreprise pour un poste de responsabilité a plus de chances d'être recruté s'il a une bonne maîtrise de la langue française. De la même manière, sur le *marché matrimonial*, une jeune fille a plus de chances d'être prise pour épouse par un *jeune cadre dynamique* si elle est en mesure de faire acquérir le code culturel et linguistique français à sa progéniture et si elle est, selon l'expression consacrée, *bon chic bon genre*, c'est-à-dire si elle sait tenir la conversation en langue française dans les salons des élites occidentalisées de la bourgeoisie urbaine. En d'autres termes, les lois du marché matrimonial sont en corrélation avec les lois du marché des biens symboliques dans la mesure où la candidate au mariage qui brigue un parti intéressant doit détenir le capital symbolique requis, ici le capital linguistique et culturel. L'acquisition de ce capital se fait essentiellement dans le cadre de l'institution scolaire ; nous retrouvons ici la fonction bien connue de l'école en tant que lieu de production et de reproduction des langues et des cultures dominantes (Bourdieu et Passeron, 1964 ; Baudelot et Estabiet, 1974 ; Felk, 1992).

La valeur du *capital symbolique* est déterminée par la nature et le statut de l'institution qui l'octroie. Nous savons, en effet, que l'arabe standard constitue la langue d'enseignement dans les établissements publics et dans certains établissements privés, notamment dans l'enseignement dit originel (*at-ta^clîm al-asil*) ; dans la mesure où la maîtrise du français par les élèves de l'enseignement public demeure rudimentaire, on peut dire que l'arabe standard constitue la langue de l'enseignement fondamental ; elle représente de ce fait le *capital linguistique minimum vital* pour les enfants issus généralement des classes populaires. En outre, l'arabe standard, exclu de l'enseignement universitaire technique et scientifique, se trouve dans une posture

qui en fait *de facto* la langue de la tradition arabo-musulmane. Or, pour s'imposer sur le marché linguistique et occuper ainsi les champs où s'exprime la modernité, l'arabe a besoin de se revivifier et de se moderniser. Partant du principe selon lequel « *la langue est l'outil essentiel du développement de l'homme et que sans une langue adaptée au monde moderne, une société ne peut accéder à un développement économique et social endogène, satisfaisant et harmonieux* » (Richelt, 1987 :36), l'État marocain a créé en 1960 l'Institut d'Études et de Recherches pour l'Arabisation (L.E.R.A) en lui assignant pour tâche la promotion et la réalisation de la politique d'arabisation de l'enseignement et de l'administration.

Le terme *arabisation* prête à équivoque dans la mesure où le processus en question peut avoir pour objectif *l'arabisation ethnique*, c'est-à-dire l'assimilation des amazighophones (cf. Elbiad, 1991); il peut s'entendre aussi comme une *procédure de normalisation linguistique appliquée à l'arabe*. L'LE.R.A opte pour la seconde conception, en témoigne un document de cet institut (1989 : 6) qui définit le terme *arabisation* sur les plans sociolinguistique et historique de la manière suivante :

L'arabisation consiste à rendre à la langue arabe la place qu'elle avait perdue durant la période coloniale, c'est-à-dire lui permettre de remplir à nouveau pleinement son rôle de langue nationale assurant les fonctions de communication, de formation et de gestion à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie collective.

L'arabisation en tant que processus de recouvrement de l'identité culturelle nationale est conçue par tous, intellectuels, organisations politiques, syndicales et culturelles, comme un principe intangible dont la finalité est d'enrayer la présence de la francophonie jugée envahissante dans les secteurs de l'enseignement, de l'administration et de la formation des cadres. Dans un manifeste signé par *Des oulémas, des intellectuels et des hommes de pensée du Maroc*, cette présence massive du français est considérée comme portant préjudice à l'intégrité de la personnalité culturelle nationale, selon les termes mêmes du manifeste :

(La politique du bilinguisme) raffermit et consolide la langue étrangère au sein de l'administration marocaine, au détriment de la langue nationale, qui est en même temps la langue du Coran. Elle déforme la langue parlée chez les générations actuelles, qui s'expriment en une langue « métissée » qui n'est ni arabe pur ni français pur. Elle affaiblit les valeurs morales et spirituelles aux yeux des jeunes générations. Elle porte préjudice à l'enseignement islamique et à l'enseignement arabe privé.

(v. Souali et Merrouni, 1981 : 422)

Il est également considéré dans ce manifeste qu'en occupant une position privilégiée sur le marché linguistique national au détriment de la langue arabe, le français porte atteinte à la souveraineté nationale et à la foi islamique des marocains; il y est affirmé aussi qu'il corrompt la jeunesse non seulement dans sa compétence linguistique mais aussi dans ses valeurs morales et spirituelles. Enfin, au nom de la légitimité historique, politique et religieuse de la langue arabe, les signataires du manifeste demandent à l'État de conforter cette légitimité en intervenant sur le marché des biens symboliques pour soutenir l'arabe dans sa compétition avec le français, bref *en exerçant un monopolisme d'État sur le marché des biens symboliques*. Cependant ce discours à l'apparence monopoliste ne prétend pas verrouiller le marché linguistique, une fenêtre est offerte aux langues étrangères, et les signataires d'ajouter (Idem : 423) : « *L'arabisation n'est aucunement en contradiction avec l'étude des langues vivantes étrangères, comme elle ne contredit pas notre désir d'ouverture sur la civilisation du XX^e siècle* »,

Les forces sociales qui soutiennent ce discours se recrutent parmi les lauréats de l'enseignement originel dispensé notamment à l'Université de la Qaraouiyyine de Fès, à la Faculté de la langue arabe de Marrakech et

leurs annexes; il est aussi soutenu par les lauréats de l'enseignement public arabisé et par les élites arabistes (v. Ghallab, 1993, Al-Ouardighi, 1993) et les élites fondamentalistes (v. Yassine, 1989). Il serait néanmoins erroné de croire que le discours pro-arabisation est conforme uniquement aux convictions des élites traditionalistes; en effet, il n'existe pas de discours anti-arabisation déclaré, on peut même dire qu'il y a quasiment unanimité sur la nécessité d'arabiser les institutions publiques en substituant l'arabe moderne au français. Les élites modernistes développent en général le même discours, même si les conditions et les modalités de l'arabisation sont analysées différemment par les uns et les autres. Pour Laroui (1982), par exemple, l'arabisation est une nécessité historique qui conditionne le développement et l'indépendance du pays; cependant, il précise qu'il s'agit non pas d'imposer la langue arabe classique archaïque et figée, celle de la poésie antéislamique, mais de créer une langue arabe moderne, de masse et scientifique, un arabe rénové sur les plans de la graphie et de la grammaire, capable de véhiculer la science et la technique.

C'est précisément à cette finalité que répond la création de l'I.E.R.A. Dans la conception des promoteurs de cet Institut, le processus d'arabisation vise un double objectif, celui de retrouver le statut et les fonctions qui étaient ceux de la langue arabe standard avant l'ordre colonial et celui de faire de cette langue le véhicule du savoir technique et scientifique moderne. Les modalités d'accomplissement de cette tâche sont définies dans le cadre de ce que Lakhdar-Ghazal (1976) a appelé *l'arabisation de niveau, qui est une doctrine de l'aménagement linguistique arabe moderne qui devrait préserver notre identité culturelle totale, passée, présente et future*. Cela présuppose le dépassement des handicaps actuels qui empêchent l'arabe d'être une langue compétitive sur le marché linguistique mondial, à savoir le caractère non-fonctionnel de sa graphie, l'insuffisance des terminologies scientifiques et techniques, l'inadéquation de l'enseignement de la langue arabe et le manque de coordination des chercheurs et des décideurs en matière d'aménagement linguistique. L'objectif ultime de l'arabisation de niveau vise à faire de la langue arabe la langue de la science et de la technologie. Cette approche comporte trois méthodologies, une *méthodologie scientifique* ayant pour objectif de développer la langue de l'avenir, une *méthodologie technologique* appliquant la technologie informatique à la langue arabe et enfin une *méthodologie organisationnelle* permettant de planifier et de coordonner l'arabisation de niveau à l'échelon local, arabe et international.

La finalité du discours sur l'arabisation est en définitive la légitimation de la langue arabe en tant que langue de la modernité en vue de la conforter dans sa lutte contre le français. Cette légitimation repose sur des arguments divers :

- (i) un argument d'ordre religieux : l'arabe est la langue de la religion islamique, elle est donc *sacrée*; c'est aussi la langue qui unit la *'umma* islamique,
- (ii) un argument d'ordre historique : l'arabe est la langue de l'État marocain du VIII^e siècle à nos jours, sans discontinuer,
- (iii) un argument d'ordre culturel : l'arabe est le véhicule du patrimoine arabo-musulman,
- (iv) enfin, un argument d'ordre idéologique : l'arabe est le ciment de la Nation Arabe.

Si telle est la substance de la représentation qui est donnée de l'arabe dans le discours dominant, il convient de confronter le discours avec la réalité en examinant dans la pratique sociale le comportement langagier des locuteurs, leurs attitudes et représentations à l'égard de l'arabisation. Pour ce faire, l'on aurait souhaité exploiter des recherches satisfaisant aux conditions d'exhaustivité et de représentativité, mais les études empiriques ne sont pas nombreuses et celles dont nous disposons ne couvrent qu'un secteur limité de la population marocaine, à savoir le milieu scolaire et celui des cadres (v. Hammoud, 1982; Elbiad, 1985; Elgherbi, 1993). Une investigation dans les milieux populaires non alphabétisés, de résidence urbaine et rurale permettrait certainement d'approcher le phénomène dans sa réalité globale. Cette réserve posée, il faut bien admettre que les recherches réalisées jusqu'ici contribuent à combler une lacune importante.

Approcher la façon dont la question de l'arabisation est perçue et vécue par les acteurs sociaux impliqués dans ce processus peut fournir des indices précieux sur les facteurs qui favorisent ce processus et ceux qui le bloquent. En d'autres termes, le succès ou l'échec de l'arabisation ne dépend pas seulement des utopies des idéologues, des options des concepteurs de méthodologies et des choix des décideurs, l'attitude des sujets est un élément décisif dans l'issue du processus.

Sur l'attitude des sujets à l'égard de l'arabisation, Elbiad (*ibid.*) fournit des indications intéressantes. L'objectif de son travail est d'examiner *dans quelle mesure les sujets enquêtés acceptent le processus d'arabisation ou au contraire préfèrent maintenir le bilinguisme arabe-français*. L'enquête a été menée à Rabat et à Salé auprès d'un échantillon de population comprenant 207 sujets adultes appartenant à la catégorie socio-professionnelle des cadres (ingénieurs, magistrats, avocats, enseignants, médecins, employés de banque, administrateurs, etc.) et 120 étudiants. Les techniques employées sont le questionnaire et l'interview. Les résultats de cette enquête révèlent que la catégorie des cadres pratique préférentiellement le bilinguisme arabe standard-français, les deux langues sont utilisées dans un grand nombre de domaines de la pratique sociale aussi bien sur le plan de l'écrit que sur celui de l'oral, ce qui semble indiquer que l'arabisation ne s'accompagne pas nécessairement de la régression de l'usage du français, on assiste plutôt à l'affirmation d'une tendance au maintien du bilinguisme.

La figure suivante donne en % les réponses des enquêtés aux assertions suivantes : (i) *l'arabisation peut constituer une base pour le développement et le progrès du Maroc*, (ii) *l'arabe classique est conforme aux exigences de la vie moderne*, (iii) *le français est nécessaire au développement du Maroc*, (iv) *le bilinguisme est le meilleur choix pour le Maroc*, (v) *l'arabe classique ne peut servir à la recherche scientifique et technologique*, (vi) *l'arabe classique est une langue scientifique*, (vii) *le français devrait être aboli au Maroc*, (viii) *l'arabisation de l'administration et de l'enseignement est une mesure opportune pour l'avenir du Maroc*. Elle montre que les sujets adhèrent au projet de l'arabisation tout en considérant le bilinguisme arabe-français comme un bon choix en matière de politique linguistique; plus clairement encore, il apparaît que près des deux tiers des sujets sont contre l'abolition du français. On peut donc dire qu'une conception exclusive de l'arabisation qui viserait l'éradication du français n'est pas partagée par la majorité des sujets :

Figure 1. Arabisation et bilinguisme

Variables	Étudiants		Cadres	
	oui	non	oui	non
(i) AS = dévelop.	60.3	16.8	63.0	15.2
(ii) AS = modernité	24.6	54.0	14.8	72.0
(iii) F nécessaire	48.4	36.7	43.5	44.0
(iv) Bilinguisme AS-F	54.0	23.4	57.9	30.9
(v) AS = sciences	27.9	53.3	16.7	70.6
(vi) F = sciences	66.4	16.0	61.6	17.5
(vii) F abolition	24.0	62.7	24.7	62.4
(viii) AS = adm.+enseign.	67.2	12.0	69.5	11.8

(Source : Elbiad, 1991 : 37)

L'enquête qui a servi de base à la recherche d'Elbiad (*ibid.*) a été effectuée au début des années 1980, c'est-à-dire à un moment où l'arabisation de l'enseignement des matières scientifiques au niveau du

secondaire était à ses débuts ; il serait intéressant de procéder à un réexamen de l'attitude des sujets à l'égard de l'arabisation maintenant que l'enseignement de ces matières est arabisé en totalité et que les premières promotions du baccalauréat arabisé accèdent à l'enseignement supérieur où, il faut le rappeler, le français constitue encore la langue de travail dans les Facultés, les Instituts et les Écoles dispensant l'enseignement scientifique et technique. Une première approximation montre que les bacheliers arabisés ont un niveau insuffisant en langue française, ce qui ne leur permet pas de poursuivre leurs études dans les branches scientifiques et techniques. Ce constat, a-t-il un impact sur la représentation de l'arabisation chez les sujets ?

Dans le but de répondre à cette question, nous allons exploiter les données chiffrées de l'étude effectuée par Elgherbi (1993). L'objet de cette étude est d'examiner l'image que certains groupes de locuteurs ont de la langue française, son statut, ses emplois, ses fonctions, sa place dans le système éducatif, son impact sur la réussite ou l'échec scolaire et l'avenir du bilinguisme arabe – français. Rappelons que cette enquête a concerné une population résidant à Meknès et composée de 386 sujets dont 235 élèves, 65 enseignants et 86 cadres administratifs. La technique utilisée est celle du questionnaire.

À des questions directes sur l'attitude des sujets scolaires à l'égard du processus d'arabisation, ces derniers ont fourni des réponses tranchées : 72.07 % sont contre l'arabisation de l'enseignement scientifique et 72.73 % considèrent que l'enseignement des sciences souffre de l'arabisation. En revanche, l'échantillon qui regroupe le personnel administratif estime que l'arabisation est une mesure positive : 80.23 % des sujets sont pour l'arabisation des administrations, 74.42 % considèrent que le français n'est pas une nécessité pour la bonne marche de l'administration. Elgherbi (*ibid.*) précise qu'un nombre important de sujets de cette catégorie a refusé de répondre à ces questions, ce qui semble dénoter une réticence à aborder la question de l'arabisation de la part des administratifs et une propension à répondre en fonction de la position officielle.

Les réponses fournies par la population scolaire contredisent indiscutablement la tendance résolument pro-arabisation des sujets enquêtés par Elbiad (1985). Cet apparent paradoxe s'explique sans doute par différents facteurs ; mais il ne fait pas de doute, d'une part, que les sujets évaluent mieux aujourd'hui les effets du processus d'arabisation en matière d'enseignement des sciences qu'ils ne pouvaient le faire au début du processus et, d'autre part, que la faiblesse du niveau des élèves en langue française est devenu un handicap majeur pour la poursuite des études supérieures en sciences, en médecine et en ingénierie. Le corps social, à travers les élèves, les étudiants et les enseignants est plus sensible à cette question qu'il ne pouvait l'être à la phase de l'euphorie ; il est donc normal qu'il considère la question de l'arabisation et du bilinguisme avec davantage de circonspection et de discernement ; l'indicateur le plus probant est sans doute le recours massif des classes moyennes à l'enseignement privé bilingue pour l'éducation de leurs enfants, les classes dominantes optant résolument pour l'enseignement francophone ou anglophone. C'est dire que l'enseignement fondamental arabisé est fréquenté essentiellement par les enfants des classes populaires.

D'aucuns considèrent que le processus d'arabisation se transmue en discours idéologique (cf. Moâtasime, 1992) parce qu'il est pris en défaut sur le terrain de la modernité, de la capacité de transmettre la science et la technologie. Dès lors, il est interprété comme une *stratégie de légitimation* de l'arabe standard à l'égard à la fois des langues maternelles et des langues étrangères. En effet, dans le discours pro-arabisation l'arabe standard est présenté comme *l'outil linguistique de l'unification symbolique du pays*, la langue officielle qui transcende les parlers et les dialectes, lesquels sont marqués par le localisme et le régionalisme ; c'est le moyen d'expression des décisions institutionnelles émanant du centre, c'est donc la langue de *l'unité nationale face aux forces particularistes*. D'un autre côté, l'arabe standard se pose face aux langues étrangères comme *l'expression de la souveraineté nationale*, celle qui fonde l'identité du pays dans le concert des nations et affermit son *appartenance symbolique à la communauté arabe*. De ceci et de cela on peut comprendre que l'arabe standard se prévaut de son statut de langue nationale, celui qui lui est octroyé par la Constitution, pour revendiquer un autre, celui de langue officielle dans le but de s'affirmer sur le mar-

ché des biens symboliques face aux autres produits linguistiques, locaux et étrangers. En outre, à la légitimité d'ordre civil, l'arabe standard ajoute une autre, essentielle, qui est de l'ordre du sacré, elle lui est conférée par la religion musulmane du fait qu'il est la langue du Coran. *L'arabe standard se trouve ainsi paré d'une légitimité plurielle, tous azimuts.*

En dernière analyse, il appert que le processus d'arabisation, en tant que *stratégie de légitimation*, a pour finalité de faire en sorte que l'arabe standard puisse reconquérir sa légitimité en s'imposant comme la langue nationale revitalisée et modernisée. Mais, ainsi que l'ont montré les études empiriques réalisées sur la question, le processus d'arabisation est toujours en cours, il a conduit à arabiser de larges secteurs du système éducatif et de l'administration sans pour autant investir les champs propres aux langues maternelles et sans entamer en profondeur les positions du français.

3.3. Francophonie et capital symbolique

La présence du français sur le marché linguistique du Maroc est dense au point d'être perçue comme portant ombrage à la légitimité de l'arabe standard, nous l'avons constaté en examinant le statut de cette langue et les champs sociaux dans lesquels elle est employée. De toute évidence, le poids de cette présence pèse lourdement sur le marché linguistique en raison de la force logistique dont bénéficie le français sur les plans économique, financier et politique. Rappelons que la France constitue le principal partenaire économique du Maroc, c'est le premier fournisseur, le premier client et le premier investisseur (25 % du total des investissements effectués au Maroc). La France est aussi le premier pays formateur de cadres marocains à l'étranger. Notons également que la plus forte communauté marocaine résidant à l'étranger se trouve en France et qu'inversement la communauté française la plus nombreuse résidant hors de l'Hexagone vit au Maroc.

En effet, la position privilégiée du français sur le marché des biens symboliques est sinon l'indice d'une forte dépendance à l'égard de la France du moins l'indicateur de relations privilégiées avec ce pays, en témoignent de façon éclairante les accords bilatéraux de coopération économique, technique et culturelle, en plus de la coopération à caractère stratégique. En outre, le Maroc participe aux Conférences des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (Sommets de la francophonie) et adhère à certains organismes qui se réclament de la francophonie, en particulier l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (*A.U.P.E.L.F.*), et à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (*A.C.C.T.*). En outre, l'Association Marocaine des Enseignants de Français (*A.M.E.F.*) est membre de la Fédération Internationale des Professeurs de Français (*F.I.P.F.*), certains écrivains marocains de langue française sont membres de la Fédération Internationale des Écrivains de Langue Française (*F.I.D.E.L.F.*) ou de l'Association des Écrivains de Langue Française (*A.D.E.L.F.*). Le Maroc et la France sont également liés par La Convention Culturelle Bilatérale ainsi que par les différentes conventions signées entre les Universités marocaines et les Universités françaises.

Sur le plan médiatique, la position du français est renforcée par les radios comme Radio France Internationale (*RFI*) et, sur le plan local, par Radio Méditerranée Internationale (*Médi 1*), *la radio du Maghreb*, ainsi que par la chaîne de télévision *2M*, lesquelles fonctionnent en arabe et en français et constituent le plus sérieux appui audio-visuel de la francophonie. Sur le plan de la presse écrite, le marché marocain est ouvert à la presse internationale, on y remarque cependant la prédominance de la presse étrangère francophone, notamment française. La presse marocaine est aussi largement francophone, les principales organisations politiques, toutes tendances confondues, possèdent un organe en langue arabe et un autre en langue française ; de même, les maisons d'édition locales publient les ouvrages rédigés aussi bien en arabe qu'en français. Au niveau de la stratégie médiatique, les chaînes françaises sont recherchées, notamment la chaîne

TV5 qui joue probablement déjà le rôle du plus grand diffuseur audio-visuel de la culture française et de la francophonie. J-J. Célérier, directeur de Satellimages et Secrétaire du Conseil de Coopération de TV5, conçoit les rapports ambivalents entre la culture française et la francophonie de la façon suivante :

Tahar Benjelloun, c'est la francophonie. Les francophones sont tous les gens qui s'expriment en langue française et possèdent la culture française d'un côté et leur culture nationale de l'autre. Tahar Benjelloun est ainsi quelqu'un qui enrichit la langue française de son apport. Mais la dominante culturelle reste française. Les francophones sont imprégnés de la culture française. S'ils la refusent, je ne vois pas en quoi ils sont francophones. La francophonie ce n'est pas seulement une langue véhiculaire. Pour l'instant, sa base, c'est la culture française.

(Entrevue dans *Kalima*, 1988 : 28)

La chose est ainsi entendue : *la francophonie, c'est la langue et la culture françaises*. Au Maroc, la présence massive de la langue française découle donc de la force de cette langue et celle de la culture française sur le marché des biens symboliques, elle n'est pas une qualité intrinsèque, elle est la conséquence d'une situation de dépendance. *Dépendance dans l'interdépendance* selon la philosophie du mouvement de la Francophonie, que le Sommet du Québec (1987 : 5) définit comme « *un espace commun dont les objectifs sont : la coopération, l'échange, le développement, la concertation politique que (les pays membres) comptent atteindre par les voies de la solidarité et du partage* ». La francophonie est aussi souvent interprétée comme un gage permettant aux pays francophones pauvres de bénéficier de l'aide des pays francophones riches sur les plans de l'assistance économique, culturelle et stratégique. Les tenants et les aboutissants de la francophonie relèvent ainsi de l'ordre du matériel et du symbolique, ce n'est donc pas un fait exclusivement linguistique, c'est pourquoi certains milieux nationalistes estiment que le français passe du statut de *langue du colonialisme* à celui de *langue de l'impérialisme* (v. Guessous, 1992 ; Al-Quadghîrî, 1993 ; Ghallab, 1993.).

Le fait de considérer que les langues fonctionnent exclusivement comme des outils de communication et qu'elles ont des vertus en elles-mêmes en dehors de la structure sociale relève assurément d'une vision idéaliste des rapports symboliques ; il ne fait pas de doute que la francophonie et l'anglophonie sont des stratégies linguistiques et culturelles qui *préparent leur lit aux affaires*, la culture est indéniablement liée sinon subordonnée à l'économie politique. Ceci posé, il faut dire aussi non moins clairement que développer un discours idéologique incriminant la francophonie dans les termes du nationalisme local ou arabe ne doit pas empêcher de considérer objectivement ce phénomène dans la pratique sociale, car le discours idéologique contribue bien souvent à masquer des enjeux réels.

En effet, les quelques études réalisées sur l'attitude des sujets enquêtés ainsi que leur représentation du marché linguistique montrent que la francophonie est une réalité tangible, qui n'est pas nécessairement imposée mais bien souvent librement choisie dans le cadre de la compétition qui oppose les produits linguistiques. De toute évidence, *l'habitus linguistique* conduit les sujets parlants, qui sont d'abord des agents sociaux, à évaluer ces produits et à les utiliser selon leurs intérêts. Considérons les données livrées dans le travail d'Elgherbi (*ibid.*), lequel repose sur l'une des enquêtes les plus récentes sur la situation et le statut du français dans le système scolaire. Ce travail confirme les résultats des travaux précédents, qui ont montré que le français est présent aussi bien dans la pratique des sujets que dans leur imaginaire (cf. Abbassi, 1977 ; Gravel, 1979 ; Bentahila, 1983, etc.). Interrogés sur les motivations qui les conduisent à apprendre le français, les sujets enquêtés ont fourni des réponses nuancées, elles sont chiffrées en % dans la figure suivante :

Figure 2. Motivations pour l'apprentissage du français

Motivations	%
Connaître la France	9.76
S'ouvrir sur l'occident	51.22
Accéder à la modernité	21.95
Maîtriser les sciences	17.07

(Source : Elgherbi, 1993 : 73)

Ainsi la motivation première qui pousse les sujets à apprendre le français relève-t-elle essentiellement de la volonté de s'ouvrir sur le monde occidental et de ce qu'il représente en tant que site de production matérielle et symbolique de la modernité. Dans les représentations des sujets, le modèle occidental occupe une position ambivalente, ici il est surtout perçu comme le détenteur de la technologie et de la science en général. Le fait que peu de sujets établissent un lien direct entre l'apprentissage du français et la connaissance de/ou l'attachement à l'Hexagone est significatif, i.e., pour ces sujets, le français a une *fonction instrumentale* et non une *fonction intégrative*, c'est-à-dire qu'ils désirent apprendre la langue française non pour s'identifier au Français de souche et à sa culture mais pour l'utiliser en tant que moyen d'accès à la modernité. Ces résultats sont corroborés par les réponses données à une question portant sur la conception et la représentation du français dans l'imaginaire des sujets :

Figure 3. Représentation du français

Représentation	%
langue du progrès	22.89
séquelle du colonialisme	27.86
langue	11.94
langue utile à l'avenir	78.95

Elgherbi, 1993 : 88)

Il est ainsi remarquable de noter que la majorité des sujets considère le français comme une langue utile pour le devenir du Maroc, une langue qui permet de s'ouvrir sur le monde extérieur et un code qui facilite l'appropriation du savoir scientifique et technologique même si, pour un bon quart des sujets, le français demeure lié à la colonisation et reste pour une proportion moins importante une langue réservée aux élites urbaines.

L'observation des usages que font les sujets de la langue française dans les champs sociaux, comparative-ment à ceux de l'arabe standard, conduit à noter qu'en dépit des progrès de l'arabisation dans le domaine de l'enseignement, les jeunes emploient cette langue dans les divers domaines et, la plupart du temps, utilisent le français plus que l'arabe standard. Les résultats de l'enquête effectuée par Gravel en milieu étudiant permettent de juger des usages que font les locuteurs du français et de l'arabe selon les domaines :

Figure 4. Usages de l'arabe standard et du français

Usages	AS	F
langue de l'usage écrit	89	90
langue de l'usage oral	73	77
langue de la correspondance	25	64
langue de sous-titrage des films	36	58
langue des films préférés	10	87
langue du sport	00	39
langue de la lecture	45	47
langue de la chanson	42	22
langue de la presse	34	62
langue des sentiments	19	22
langue de la conversation usuelle	02	24

(Source : Gravel, 1979 : 215-285)

La valorisation de l'usage du français dans l'imaginaire des sujets ne signifie cependant pas que cette langue soit un bien collectif que tout un chacun peut s'approprier aux moindres frais. L'acquisition de ce capital suppose que le demandeur dispose des moyens financiers nécessaires pour supporter les frais occasionnés par la formation francophone par le biais des cours proposés par le Centre Culturel Français, les centres de l'Alliance Française et les différentes institutions privées. Les agents sociaux sont conscients de la valeur du français sur le marché du travail, c'est pourquoi la demande sociale est forte d'autant plus que dans l'enseignement public le français est passé du statut de langue d'enseignement à celui de simple matière. Ainsi le niveau en français d'un bachelier lauréat de ce type d'enseignement est-il somme toute précaire, ce qui limite ses chances de promotion par les études, car, rappelons-le, le français est la langue exclusive des études supérieures techniques et scientifiques, les seules à donner accès aux métiers lucratifs, comme l'ingénierie, la médecine, la pharmacie, l'architecture, la gestion des entreprises, etc. Ce qui, bien évidemment, avantage les enfants issus de la bourgeoisie, y compris ceux des élites traditionnelles produisant le discours idéologique sur l'arabisation. Les usagers marocains des établissements de la Mission Universitaire et Culturelle Française se recrutent en effet généralement dans cette couche sociale, ils constituent 65 % de la population scolaire de ces établissements. Pour atténuer les effets de la *fonction intégrative* de l'enseignement français, le *lobby* marocain a pu obtenir depuis 1988 la création d'une Option Internationale du Bac (OIB) où sont dispensés des enseignements franco-arabes, i.e., cours de langue arabe, d'histoire et de géographie du Maroc, et d'éducation religieuse. Ce qui veut dire que les élèves marocains y suivent *grosso modo* le même type de cursus que leurs homologues de l'enseignement public tout en *échappant* pour ainsi dire à l'arabisation de l'enseignement des sciences et en bénéficiant d'un environnement pédagogique qualitativement meilleur que celui de l'enseignement public.

La position du français est dominante sur le marché du travail d'autant plus que le secteur public est de moins en moins créateur d'emplois ; le secteur relativement disponible est celui des services, un secteur où prédomine l'usage du français. L'on sait que depuis environ une décennie, une bonne partie des lauréats de l'enseignement supérieur littéraire, scientifique et technique est touchée de plein fouet par la crise de l'emploi et l'on essaie de faire le diagnostic afin d'opérer les réajustements structurels nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins du marché du travail. Le constat de l'inadéquation de la formation universi-

taire aux données de ce marché a conduit à poser la nécessité de réformer cet enseignement, essentiellement en renforçant l'enveloppe horaire de l'enseignement du français, en introduisant des filières appliquées susceptibles de produire des cadres opérationnels et en favorisant la création d'institutions privées. Se posent alors des questions incontournables : *quel est l'état du marché du travail ? Quels sont les secteurs demandeurs d'emploi ? Quel profil de formation ces secteurs exigent-ils ?*

La réponse aux questions relatives à la détermination des besoins du marché est logiquement un préalable à l'élaboration de toute réforme, or les études publiées permettant de définir ces besoins sont rares. Considérons, en guise d'exemple, une enquête effectuée auprès d'un échantillon de 150 entreprises de Casablanca et de Rabat et consacrée au thème *L'entreprise et le marché de l'emploi : lacunes du système actuel*. Le sondage réalisé conduit à conclure, d'une part, que deux tiers des entreprises estiment que la qualification des demandeurs d'emploi n'est pas satisfaisante, et que, d'autre part, les critères d'embauche des cadres sont *l'esprit d'analyse et de synthèse, la maîtrise de la langue française et une bonne culture générale*, autant d'habiletés que l'enseignement public semble ne plus être en mesure de faire acquérir. Attachons-nous plus spécifiquement à considérer ce qui nous intéresse ici, à savoir la valeur accordée par le marché du travail aux produits que sont l'arabe et le français. La figure qui suit donne en % les critères des employeurs :

Figure 5. Marché du travail et marché linguistique

Variables	absolument nécessaire	nécessaire mais non déterminant	pas nécessaire
maîtrise AS	37.8 %	14.7 %	46.6 %
maîtrise F	92 %	5.3 %	2.7 %
maîtrise AS+F+Ag	46 %	24 %	30 %

AS= arabe standard, F= français, Ag= Anglais
(Source : *La Vie Économique* du 15.12.1989 : 12-13)

À la lecture de cette figure, il apparaît que le marché du travail accorde plus de valeur à la maîtrise du français qu'à celle de l'arabe standard puisque la presque totalité des employeurs affirme que la maîtrise du français est nécessaire et que près de la moitié considère que la maîtrise de l'arabe standard n'est pas du tout nécessaire. En outre, les entreprises privées exigent la connaissance d'une troisième langue, l'anglais. Ces exigences constituent une réalité qu'aucun discours unilinguiste ne peut contourner, fût-il animé des meilleures intentions nationalistes.

L'examen de la place qu'occupe le français sur le marché linguistique marocain met en évidence une contradiction qui n'est pas totalement assumée, à savoir que cette langue domine dans les secteurs de l'économie moderne, de la culture et de la diplomatie en tant que langue véhiculaire et transactionnelle, en dépit des progrès du processus d'arabisation. Dans *l'habitus linguistique* des sujets enquêtés, la francophonie représente généralement la clé de l'accès à la modernité. Il apparaît en effet, d'après les attitudes et les motivations langagières des locuteurs, que le choix que ces derniers font parmi les langues en présence sur le marché linguistique répond à des considérations pragmatiques, i.e., le choix se fait en fonction des lois objectives qui régissent ce marché en termes de profits et de privilèges. Il semble ainsi que la pesanteur historique du fait colonial, qui est explicite dans le discours nationaliste (v. Al-Fâsî, 1966), a de moins en moins de prise sur les consciences, il semble même que la fonction idéologique de ce discours, près de quatre décennies après l'indépendance, s'insère dans une stratégie visant à réserver l'accès à la modernité, à la conception et à la décision aux élites formées à l'école française, apanage de la bourgeoisie et de la bureaucratie civile et militaire. C'est là un indicateur de la caducité d'une utopie de l'indépendance, celle de la mobi-

lité sociale par la voie de l'école. On voit donc que l'école française a une fonction de production et de reproduction des élites, comme c'est le cas dans toutes les sociétés périphériques anciennement colonisées, où la francophonie ne concerne plus la masse de la population scolarisée mais seulement les élites urbaines et leur descendance. Ce qui, assurément, est un atout stratégique dans l'appropriation du pouvoir économique et symbolique.

3.4. Anglophonie et nouvelle technostruture

La position de l'anglais sur le marché linguistique marocain est encore faible, sans pour autant être négligeable. L'anglais tend à jouer le rôle d'*outsider* dans la compétition linguistique en vue de servir de véhicule au transfert de technologie et d'outil d'appropriation de la modernité et, comme chacun sait, le transfert de la modernité s'accompagne de celui de l'univers culturel qui l'a générée et partant participe à la restructuration du modèle culturel qui l'accueille. On l'a souvent répété, *toute technique véhicule une métaphysique*, en l'occurrence une métaphysique anglo-saxonne, tout comme la langue française véhicule l'univers culturel français.

Les groupes moteurs formés à l'école anglo-saxonne ou ouverts sur la culture internationale dominante considèrent que l'accès à la modernité n'est pas l'apanage de la langue française et que cette fonction ne devrait pas échoir *ipso facto* à l'école française. Défendant leurs intérêts matériels et symboliques, ils récusent la francophonie qui se transmue en francophilie. Pour eux, l'anglais, de par son statut *de facto* de langue de communication universelle et de langue de la haute technologie, représente un capital plus performant, plus substantiel et plus crédible que le français.

La force symbolique de l'anglais résulte de son dynamisme à l'échelon international où il est parvenu à s'imposer incontestablement comme la langue universelle, reléguant le français à un rang tout à fait marginal. Quelques exemples en témoignent : l'anglais constitue la première langue de travail des organisations internationales dépendant de l'ONU, l'UNESCO est la seule organisation où l'usage du français prédomine encore ; 65 % des publications scientifiques paraissent en anglais pour 9.8 % en français ; en Europe même, 73 à 98 % des lycéens choisissent l'anglais comme première langue contre 17 à 30 % pour le français. Cette situation objective conduit à penser que l'option pour la francophonie est un combat d'arrière-garde (cf. Moâtassime, 1984).

Dans le domaine des médias, une comparaison rapide des rapports de forces entre l'anglais et le français révèle l'indiscutable supériorité de la première langue : la *BBC* et *Voice of America* possèdent respectivement 75 et 115 émetteurs, tandis que *RFI* n'en possède que 33. L'anglais constitue indiscutablement la langue de la modernité du temps présent, même L. Michaux-Chevry, ex-Secrétaire d'État français à la francophonie en convient :

Si nous n'y faisons pas attention, l'anglais risque d'envahir les pays francophones...et la France. Il faut donc que le français réussisse à pénétrer le monde de l'informatique. C'est pourquoi la terminologie et la néologie des techniques actuelles ont été confiées au CNRS afin que le français devienne une langue de la modernité.

(Entretien dans *Kalima*, 1988 : 25)

Ce constat a des répercussions sur la scène linguistique au Maroc où l'anglais se constitue lentement mais sûrement un marché qui commence à concurrencer celui du français. En effet, l'anglais s'affirme dans un certain nombre de champs stratégiques, notamment ceux de l'éducation et des médias. Dans le domaine de

l'éducation, l'anglais est présent aussi bien dans l'enseignement public que dans l'enseignement privé. Dans l'enseignement public, il est enseigné comme matière dès la première année du deuxième cycle du secondaire ; dans le supérieur, il est enseigné comme langue de spécialité dans le Département de langue et littérature anglaises des Facultés des Lettres ; il est enseigné comme langue complémentaire dans la plupart des Instituts, des Écoles et des Facultés. Dans l'enseignement privé, l'anglais est enseigné dès le préscolaire dans quelques institutions, dès le primaire dans d'autres et généralement au premier cycle dans la plupart des établissements. Il existe des institutions privées où l'anglais fonctionne comme langue d'enseignement, en particulier celles qui adoptent le système anglo-saxon en matière d'éducation. Avec la création de l'*Université Al-Akhawayn* à Ifrane, on peut affirmer que le système éducatif anglo-saxon opère une avancée considérable au Maroc. Ajoutons à ces institutions, le *British Council* et l'*American Language Center* qui offrent des cours de langue anglaise aussi bien aux jeunes qu'aux adultes en quête de perfectionnement linguistique. Le livre anglais (ou américain) est présent dans les villes universitaires, notamment à Rabat et à Casablanca, il est diffusé par des librairies dépendant des centres culturels américains et britanniques ou par quelques librairies spécialisées, ce livre est consommé par les spécialistes en sciences exactes, médicales, naturelles et humaines.

Dans le domaine des *mass media*, l'anglais est employé surtout dans la presse écrite et télévisuelle émise à l'étranger, essentiellement à partir de la Grande-Bretagne et des USA. Les périodiques que l'on trouve sur le marché sont importés des mêmes pays, il faut leur ajouter trois périodiques locaux *Morocco Today* paraissant de façon sporadique, *Hello Morocco* et *The Messenger of Morocco*. L'anglais parlé est présent à la radio marocaine qui transmet des programmes quotidiens, les auditeurs reçoivent aussi des émissions anglophones par le moyen des radios étrangères comme la *BBC World Service* et *The Voice of America*. Enfin, la langue et la culture anglo-américaines sont diffusées à travers les chaînes qui arrosent le Maroc par satellite comme *World Net*, *CNN*, *Eurosport*, *Super Channel*, *Sky One*, etc. L'anglais fait également son apparition dans la publicité radiophonique et télévisuelle.

La présence de l'anglais est donc réelle et elle tend à se manifester dans des domaines et des usages qui sont jusqu'ici occupés par le français, ce qui implique que ces deux langues sont, au moins potentiellement, en situation conflictuelle. L'enjeu de ce conflit est spécifiquement l'investissement du champ de la modernité. La compétition qui oppose l'anglais au français est perceptible à partir d'indices objectifs et subjectifs. Considérons le champ universitaire en tant que lieu de lutte symbolique entre les deux langues pour saisir la tendance à l'appropriation du capital linguistique par les étudiants.

Parmi les indicateurs de la compétition entre l'anglais et le français, nous considérerons les effectifs des étudiants inscrits respectivement dans les Départements d'anglais et de français dans les Facultés des Lettres du Maroc et l'attitude des élèves et des étudiants à l'égard des deux langues. Le premier indicateur permet de saisir le choix que font les étudiants entre les deux langues et, partant, le nombre des lauréats spécialistes des deux langues, ce qui permet aussi de se faire une idée projective du nombre de cadres enseignant l'un ou l'autre langue puisque la majorité des détenteurs d'une licence d'anglais ou de français sont recrutés dans l'enseignement. Or, le fait remarquable qu'il convient de noter à ce propos est que le nombre des étudiants inscrits au Département d'anglais est largement supérieur à celui des inscrits au Département de français dans les différentes Facultés des Lettres des universités marocaines. Il apparaît, d'après les statistiques officielles, que les étudiants qui choisissent de se spécialiser en langues étrangères ont une préférence nette pour l'anglais, cette tendance est dominante dans l'ensemble des universités marocaines, à une ou deux exceptions près.

Jugeons-en d'après le tableau suivant qui donne les effectifs des étudiants pour l'année 1989-90, l'effectif du Département d'espagnol est livré à titre de comparaison :

Figure 6. La compétition anglais-français à l'Université

Facultés	Anglais	Français	Espagnol
Rabat	925	520	144
Kénitra	512	491	-
Casa Aïn Choq	1.326	428	457
Casa Ben-Msik	807	525	-
Mohammedia	604	419	-
El-Jadida	682	457	-
Fès	1.360	1.942	700
Meknès	757	690	-
Tétouan	663	454	339
Oujda	1.106	865	-
Marrakech	1.258	848	-
Agadir	803	952	-
Béni Mellal	552	270	-
Total	11.344	8.861	1.640

(Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Service de la Planification, avril 1989.)

L'attitude des locuteurs vis-à-vis de l'anglais est également un indicateur intéressant parce qu'il permet d'approcher la représentation qu'ils ont de cette langue. Les quelques études qui abordent ce problème (v. Gravel, 1979; Elbiad, 1985; Guebels, 1988 et Sadiqi, 1991) fournissent des éléments quantitatifs et qualitatifs susceptibles d'analyser l'attitude des sujets à l'égard de l'anglais. Elbiad (*idem*) et Guebels (*idem*) montrent que la majorité des élèves marocains accordent leur préférence à l'anglais quand ils ont la possibilité de choisir entre l'anglais et le français; la première langue semble jouir d'une attitude positive par rapport à la seconde: l'anglais est considéré comme plus développé, plus technique et plus utile pour l'avenir du Maroc que le français. La préférence accordée à l'anglais se fonde sur l'argument selon lequel cette langue n'a pas de passé colonial.

Les enquêtes effectuées parmi les étudiants du Département d'anglais (Gravel, 1979; Sadiqi, 1991) sont évidemment encore plus explicites sur la prééminence de l'anglais dans la représentation langagière des sujets. C'est ainsi que les étudiants de Rabat (v. Gravel, *idem*) préfèrent nettement l'anglais au français: il est plus beau (33 % pour l'anglais contre 6 % pour le français), c'est la langue que l'on voudrait le plus parler (54 % pour À contre 14 % pour F) et que l'on souhaiterait le mieux perfectionner (80 % pour À contre 5 % pour F). La même tendance se retrouve chez les étudiants de Fès (v. Sadiqi, *idem*), dont 35 % considèrent l'anglais comme la langue étrangère la plus importante et dont 40 % estiment que l'anglais offre de meilleures opportunités d'emploi que les autres langues.

La position de l'anglais sur le marché linguistique tend incontestablement à s'affermir par la conquête de certains champs traditionnellement occupés par le français. Cette tendance est un indice socialement signifiant dans la mesure où il manifeste l'existence d'un courant représenté par les lauréats des universités anglophones organisés en associations (*Association Marocaine des Enseignants d'Anglais MATE*, *Association des Femmes Anglophones*, *Association de l'Amitié Maroc-Américaine*, *Association des Diplômés des Universités Anglaises*, etc.), courant qui tente de se constituer en lobby et qui estime que si l'accès à la modernité ne peut se faire que par la maîtrise d'une langue étrangère, cette langue ne saurait être que

l'anglais, langue par excellence de la science et de la technologie modernes. La *Commission Maroco-Américaine* joue un rôle important dans l'ouverture des chercheurs marocains sur l'université américaine, une ouverture qui permet aux francophones parmi eux de découvrir un monde universitaire différent du monde universitaire francophone par sa conception de la recherche et de l'éducation et par ses structures.

Le conflit français vs anglais est donc réel, même si l'appréciation rigoureuse de ce phénomène souffre de la rareté des travaux empiriques sur la question et que l'intégration de cette nouvelle donne au niveau de l'instance linguistique du discours sur la modernité demeure insuffisante.

3.5. Conclusion

Dans la compétition qui les oppose sur le marché linguistique, les usagers des langues fortes, à savoir l'arabe standard, le français et de plus en plus l'anglais, déploient des stratégies en vue de conforter leur capital linguistique en l'imposant en tant qu'outil exclusif de l'appropriation et de l'expression de la modernité. Les stratégies de légitimation diffèrent d'une langue à l'autre, l'arabe standard dispose d'atouts majeurs : – la religion, la constitution, les institutions publiques et le patrimoine arabo-musulman, tandis que le français bénéficie de la logistique héritée de la colonisation et renforcée dans le cadre des relations privilégiées entre la France et le Maroc après l'indépendance de ce dernier. L'on semble s'acheminer vers une option officielle qui privilégie une forme de diglossie dans l'enseignement, une division du travail symbolique en vertu de laquelle les matières en rapport avec l'identité sont enseignées en arabe standard et celles qui permettent l'acquisition de la technique et de la science sont généralement enseignées en français ; ce qui constitue un renforcement de l'intégration du Maroc dans la sphère économique, culturelle et stratégique de la France. Quant à l'anglais, il commence à s'imposer progressivement sur le marché linguistique, il jouit du prestige que lui confère sa position dominante à l'échelle internationale en tant que véhicule de la haute technologie et de la culture internationale.

Les rapports de forces entre ces langues dépendent évidemment de l'état des rapports entre les groupes sociaux qui les soutiennent et qui se reconnaissent en elles. C'est dire que la situation linguistique reflète dans une certaine mesure la situation sociale, de telle sorte que le groupe dominant tend à imposer la langue qui lui paraît répondre le mieux à ses intérêts. *Grosso modo*, il semble, d'après les prises de position déclarées, que les groupes qui se réclament du nationalisme, du réformisme et de l'intégrisme soutiennent l'arabe standard, ceux qui sont pour le libéralisme sont plus ouverts sur le bilinguisme, qui, pour certains, ne peut être dans la situation actuelle que le bilinguisme arabe standard-français, même si dans un élan prospectif l'on se demande si le français, de plus en plus marginalisé sur la scène internationale, peut être encore considéré comme un outil viable de l'ouverture sur la culture universelle du temps présent. En définitive, le *modus vivendi* que traduit le bilinguisme arabe standard-français semble refléter l'état actuel des rapports sociaux sur le plan symbolique ; il arrange en quelque sorte les groupes dominants, et ainsi du maintien du français les modernistes autant que les réformistes (*salafistes*) diront que *nécessité fait loi*.

Références bibliographiques

- Abbassi, A. A Sociolinguistic Analysis of Multilingualism in Morocco. Thèse de doctorat non publiée. Université du Texas à Austin, 1977.
- Abou, S. L'identité culturelle. Relations interethniques et problèmes d'acculturation. Paris : Éditions Anthropos, 1981.
- Boukous, A. Société, langues et culture au Maroc. Rabat : Publications de la Faculté des Lettres.
- Bentahila, A. Language Attitudes among Arabic-French Bilinguals in Morocco. Clevedon : Multilingual Matters, 1983.
- Elgherbi, E.M. Aménagement linguistique et enseignement du français au Maroc. Meknès : Imprimerie La Voix de Meknès, 1993.
- Grandguillaume, G. Arabisation et politique linguistique au Maghreb. Paris : Maisonneuve et Larose, 1983.